

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1761

23 juillet 2013

SOMMAIRE

Armicula Finance S.A.	84528	Immoneuf Gérance	84525
Arrow S.A.	84527	Italfondriario Investments S.à r.l.	84524
Arteceramica 8008 S.à r.l.	84526	KARBLUMM Alimentation Naturelle et Biologique	84526
Astralis S.A.	84526	Kichenatelier Sàrl	84526
Asuver S.A.	84526	King George Holdings Luxembourg I S.à r.l.	84525
Au Pays des Merveilles Sàrl	84527	King George Holdings Luxembourg I S.à r.l.	84525
Axis Holding S.à r.l.	84527	Krea Real Estate Holdings S.à r.l.	84526
Bain Capital International Holdings S.à r.l.	84527	Marquisaat	84524
Brascon Holding	84527	Medima S.A.	84524
Brefina S.A.	84528	Microventures Finance Group S.A.	84482
Breitfeld S.A. - SPF	84527	Mirliflore Eastern Europe Trading S.A. ...	84523
BRI Real Estate S.à r.l.	84528	MLIM Finance	84523
Bunt	84528	Moleri S.A.	84523
Centre Catholique Culturel et Educatif de la Communauté Italienne	84528	Mont Blanc S.A.	84523
CherryMont S.A.	84528	Mont Blanc S.A.	84524
HFS S.à r.l.	84525	MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF	84523
Home Gestion	84525	MSE S.A.	84524
Hyperion S.A.	84525	MVI S.A.	84482
Immobilière Camecom	84525	Nostra S.A., SPF	84524

**Microventures Finance Group S.A., Société Anonyme,
(anc. MVI S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.388.

L'an deux mille treize, le trente mai

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MVI S.A.", R.C.S Luxembourg Numéro B 143388 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 5 décembre 2008, publié au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C, Numéro 3036 du 30 décembre 2008.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 23 décembre 2011, publié au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C Numéro 411 du 16 février 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Denis BREVER, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que un million cent trente-sept mille (1.137.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant soixante-six virgule quatre-vingt-huit pour cent (66,88 %) du capital social d'un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant été convoqués conformément aux exigences légales, la présente assemblée générale extraordinaire ayant été dûment convoquée par lettres recommandées envoyées aux actionnaires en nom en date du 3 avril 2013.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du "Strategic Plan 2014-2017" envoyé aux actionnaires en même temps que les convocations à la présente Assemblée Générale (voir annexe 1).

2. Changement de la dénomination sociale de la société en "MICROVENTURES FINANCE GROUP S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

3. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La Société a pour objet la création, l'acquisition et la vente, la détention, la gestion et le financement d'entreprises fournissant des services financiers à des petites et très petites entreprises ainsi qu'à des personnes à faibles revenus dans les pays en voie de développement («Institutions de Microfinance» ou «Microbanques» ou «IMF»), ainsi que l'investissement dans des sociétés ayant un objet social identique, analogue ou connexe à celui de la Société et ceci dans la mesure où la Société reste considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut également acheter, vendre, gérer et développer des marques, des brevets ou plus généralement des droits de propriété intellectuelle.

La société peut effectuer tout type d'activités incluant les opérations financières, industrielles, commerciales et immobilières qui servent directement ou indirectement l'objet social.

La Société peut également lever des fonds, notamment par des emprunts sous toute forme ou par l'émission d'un instrument de dette ou titres de participation, y compris les obligations et garanties ou en accordant tous droits de quelque nature qu'ils soient.

4. Suppression de la catégorie d'actions préférentielles pour avoir une seule catégorie, à savoir les actions ordinaires.

5. Refonte complète des statuts.

6. Disposition transitoire visant la mise en oeuvre des nouvelles dispositions statutaires.

7. Augmentation du capital social jusqu'à un montant de vingt et un millions cinq cent soixante-dix mille cinq cent vingt-neuf euros (EUR 21.570.529,-) par conversion d'actions de la société MVH SPA ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, 1-25122, Brescia (BS), Italie dans sa limite maximale de cent pour cent (100%) des actions de la société MVH SPA.

8. Se référant au point précédent, acceptation, souscription et libération par un apport en nature.

9. Augmentation du capital social jusqu'à un montant de vingt-trois millions neuf cent cinquante et un mille six cent trente-huit euros (EUR 23.951.638,-) par conversion d'actions de classe B de la société MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment

«Microventures Investments S.A., SICAR - MV Equity 1», dans sa limite maximale de cent pour cent (100%) des actions de classe B de la société MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR.

10. Se référant au point précédent, acceptation, souscription et libération par un apport en nature.

11. Limitation du droit de souscription préférentiel suivant rapport spécial du conseil d'administration à l'occasion de l'augmentation de capital mentionnée au point 12 et pour les souscriptions intervenant lors de la deuxième proposition de souscriptions, aux souscriptions recueillies.

12. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant maximum de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-).

13. Se référant au point précédent, acceptation, souscription et libération par un apport en nature.

14. Suppression du droit de souscription préférentiel suivant rapport spécial du conseil d'administration à l'occasion de l'émission de «PREFERRED EQUITY CERTIFICATES» convertibles mentionnée au point suivant.

15. Emission de «PREFERRED EQUITY CERTIFICATES» convertibles pour un montant maximum de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-).

16. Délégation à donner au Conseil d'Administration pour acheter quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions propres de la société MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122, Brescia (BS), Italie au prix de deux euros virgule trois mille deux cent quatre-vingt-deux (EUR 2,3282) par action ainsi que la mise en place d'un nouveau plan d'intéressement dédié aux partenaires techniques et de gestion, toutefois limité à un pourcent virgule cinquante (1,50%) du total des actions émises de la Société en tout temps.

17. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à la majorité requise des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le «Strategic Plan 2014-2017» envoyé aux actionnaires en même temps que les convocations pour la présente Assemblée Générale. Ce «Strategic Plan 2014-2017» restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la modification de la dénomination sociale de la Société en "MICROVENTURES FINANCE GROUP S.A." (ci-après MVI S.A.).

En conséquence l'article 1^{er} alinéa 1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MICROVENTURES FINANCE GROUP S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve la modification de l'objet social de la société pour avoir désormais la teneur suivante, l'article 2 des statuts étant modifié en conséquence:

Art. 2. La Société a pour objet la création, l'acquisition et la vente, la détention, la gestion et le financement d'entreprises fournissant des services financiers à des petites et très petites entreprises ainsi qu'à des personnes à faibles revenus dans les pays en voie de développement («Institutions de Microfinance» ou «Microbanques» ou «IMF»), ainsi que l'investissement dans des sociétés ayant un objet social identique, analogue ou connexe à celui de la Société et ceci dans la mesure où la Société reste considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut également acheter, vendre, gérer et développer des marques, des brevets ou plus généralement des droits de propriété intellectuelle.

La société peut effectuer tout type d'activités incluant les opérations financières, industrielles, commerciales et immobilières qui servent directement ou indirectement l'objet social.

La Société peut également lever des fonds, notamment par des emprunts sous toute forme ou par l'émission d'un instrument de dette ou titres de participation, y compris les obligations et garanties ou en accordant tous droits de quelque nature qu'ils soient.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la catégorie d'actions Préférentielles, non encore émise à ce jour, de sorte de n'avoir qu'une seule classe d'actions à savoir les actions ordinaires.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est décidé d'adopter désormais une version anglaise des statuts et de procéder à une refonte complète des statuts:

en langue anglaise:

Part 1 - Name, Company Purpose and Strategic Principles

1. Company Name.

1.1. There exists a limited corporation (Société Anonyme) under the name of "MICROVENTURES FINANCE GROUP S.A.". ("The Company").

2. Registered Office and Duration.

2.1. The registered office is established in Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a simple resolution of the Board of Directors of the Company. Within the Grand Duchy of Luxembourg, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

2.2. If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

2.3. The Company is formed for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

3. Company Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the creation, the acquisition and sale, the holding, the management and the financing of companies providing financial services to micro and small businesses and self-employed people in emerging countries ("Microfinance Institutions" or "Microbanks" or "MFIs"), as well as investments in companies having the same, similar or related objects, as far as the Company shall be considered as "Société de Participation Financière", according to the applicable provisions.

3.2. The Company may also purchase, sale, manage and develop trademarks and intellectual property rights.

3.3. The Company may carry out any activity including financial, industrial, commercial, consultancy and real-estate operations which directly or indirectly serve the Company purpose as detailed in Clause 3.1 and 3.2.

3.4. The Company may raise funds, especially through borrowing in any form or by issuing any debt or equity securities or instruments, including bonds and warrants or by granting any rights of whatever nature.

4. Strategic Principles. The Company shall be managed according to the following Strategic Principles:

4.1. The Company shall set-up, manage, support and guide the growth of a group of MFIs, pursuing their expansion, market leadership and value creation for the whole group;

4.2. The Company shall focus and develop its business mainly in Asia;

4.3. The Company shall distribute to the Shareholders at least 80% of net dividends received by the participated MFIs overtime and shall seek to orientate their dividend policy accordingly;

4.4. The Company understands the value of liquidity of its shares and is committed to facilitate fair exit opportunities to any shareholder, at all times and on best effort basis, pursuing the following exit routes:

i. within June 2014, a private, self-regulated exchange system, enabling existing and future shareholders to exchange the shares of the Company, through a transparent and easy-to-use mechanism;

ii. within June 2017, a public listing of the Company's shares on the AIM (Alternative Investment Market) or another recognized security exchange system in Europe or Asia;

iii. buy-back plans of the shares of the Company, according to terms and conditions as resolved by the General Meeting of shareholders;

iv. when the Company receives a consideration deriving from a divestment of an investee MFI and the consideration exceeds ten (10) percent of the Net Asset Value of the Company, the Board shall call a General Meeting to resolve whether to re-invest or distribute the net consideration to shareholders;

v. anytime a shareholder intends to sell its Company shares and asks for it by registered mail to the Company, the Company shall arrange a formal offer from a buyer, on best effort basis and on a "first-in-first-served" basis, within 31st December of the following calendar year; provided however that shareholders asking to exit through this route does not exceed twenty (20) percent of the share capital in a calendar year.

Part 2 - Capital and Shares

5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at one million seven hundred thousand euros (EUR 1,700,000.-) divided into one million seven hundred thousand (1,700,000) Equity Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or more tranches by a decision of the General Meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Any issuance of Shares shall be based on a share subscription price which is equal or higher than the Fair Net Asset Value per share, whereas Net Asset Value means the net asset value calculated according to a Fair Valuation Policy which shall be approved and periodically updated by the Board of Directors and shall explain the different methodologies applicable for the purpose of determining the Fair Net Asset Value.

5.4. Shareholders have a preferential right to subscribe the new shares or Options or Warrants to subscribe shares.

6. Shares.

6.1. The shares are in registered form.

6.2. All shares shall form one class and shall rank *pari passu* in respect of payment of dividends, entitlement of liquidation proceeds and otherwise.

6.3. The shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.4. Shares may be held directly or via a broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, which will hold them through a securities settlement system either directly as a participant of such system or indirectly through such a participant.

6.5. The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.

6.6. Shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer, unless any restriction provided in these Articles, and they shall be transferable free of any charge.

6.7. A register of shares ("Register") is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.8. The transfer of shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by, or on behalf of, the transferor and the transferee or their authorized agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board of Directors deems, in its discretion, sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept the transfer.

7. Shareholders.

7.1. Shareholders are divided into three Categories:

- The "Manager Shareholders" (or "Shareholders A") are natural persons and legal persons, where the Ultimate Beneficial Owner is a natural person holding at least 50% of total economic rights, who:

* Has been serving the Company or any participated company as senior or functional manager during at least the last three (3) years and is still in service;

* Is serving or has been serving the Company or any participated company as sole Managing Director for three or more years during the last seven (7) years.

- The "Natural Person Shareholders" (or "Shareholders B") are:

* Natural persons not included in the Manager Shareholders category;

* Legal persons not included into the Manager Shareholders category, having as Ultimate Beneficial Owner(s) one or more natural persons being among them first degree relatives and/or spouse;

* Trusts and family foundations controlled by the settlor and/or his/her relatives, descendants or spouse.

- The "Institutional Shareholders" (or "Shareholder C") are all shareholders not included into the two categories above.

7.2. In case of doubts, the decision of the Board of Directors over the sorting of shareholders by category shall be final.

8. Mandatory Take-Over Offer and Clause.

8.1. Until June 30th 2017 no shareholder can, directly and/or indirectly and/or through an intermediate and/or a fiduciary person and/or acting in concern with others, hold and/or control more than thirty (30) per cent, (the "Shareholding Limit") of the Company shares. A shareholder exceeding the Shareholder Limit shall sell the exceeding part within three (3) months from the date the threshold was exceeded. Furthermore, voting rights attached to the shares exceeding the Shareholding Limit will be suspended.

8.2. The Offeror and the Offer

Starting from July 1st 2017 and as long as an equivalent requirement does not apply to the Company by laws, the Company establishes a Mandatory Take-Over Clause to protect minority shareholders. Under the Mandatory Take-Over Clause, any shareholder exceeding the Shareholding Limit, (the "Offeror"), must make an offer (the "Offer") to buy all the shares held by all the other shareholders.

8.3. The Offeror shall not cross the Shareholding Limit and shall not announce the Offer until it is sure that it can provide all necessary consideration, including assuring in full any cash consideration. In case the Offeror exceeds such limit without being able to show to the Board of the Company an adequate financial liquidity to execute the Mandatory Take-Over Offer, the Offeror shall not announce the Offer and shall sell the shares exceeding the Shareholding Limit within 3 months from the date such threshold was exceeded. Furthermore, voting rights attached to the shares exceeding the Shareholding Limit will be suspended.

8.4. The Offer Price

The Offer must be set at the fair price (the "Offer Price") of the shares, being the higher between:

- the highest average price per share tracked by the Company paid over a period of six (6) months prior to the Offer, involving cumulatively, the transfer of at least 1% of the Company shares;
- the last available official NAV per share, based on the Net Asset Value of the Company calculated according to the prevailing Company Fair Valuation Policy.

8.5. Within 30 days after crossing the Shareholding Limit, the Offeror shall submit the Offer to the Board of the Company for approval. The Offer shall detail:

- The identity of the Offeror and, where the Offeror is a company, its type, name and location of its registered office;
- The Offer price per share, the method used to determine the price, as well as the means of payment of the consideration, provided the payment shall be in cash and executed at completion of the subscription period, without delay;
- the minimum number of shares to be acquired by the Offeror to make the Offer valid;
- details of the holdings that the Offeror and any person acting in concert with the Offeror, as defined in clause 8.1, already have in the Company;
- the Offeror's intentions regarding the future business of the Company and, in so far as it is affected by the bid, the future of the Company in regards to the safeguarding of the jobs of employees and management, including any material changes to the conditions of employment, and in particular the Offeror's strategic plans for the Company and the likely consequences on the locations of the Company's place of business and residency;
- detailed information concerning the financing of the Offer;
- the Ultimate Beneficial Owner(s) of the Offeror(s);
- detailed instructions on how to accept or reject the Offer by the shareholders.

8.6. The Board of the Company shall deliver to all shareholders, alongside with the Offer, a document containing its opinion on the Offer, including the Board's perception on how the take-over might affect employees' and the Company's interests. The Board's opinion should also include an analysis of the strategic plan concerning the Company of the Offeror, as described in the Offer, and the potential consequences of said plan.

8.7. The Board shall control the validity of the Offer and, if compliant to point 8 of the present Articles, shall notify the Offer to all shareholders within 30 days from the submission of such Offer to the Board. The Offer document shall be sent by the Board of the Company to each and any shareholder by registered mail, to the address recorded in the shareholders' Register, or by e-mail, where approved by the shareholder. The Offer document shall be available at the Company registered office. The period of acceptance of the Offer must not exceed 60 days, starting from the date the Offer is sent to shareholders.

8.8. Any and all matter related to the Mandatory Take-Over Offer which are not governed by this Clause 8 shall be determined in accordance with the Luxembourg Law.

9. Information duties.

9.1. Without prejudice to and in addition to any obligation to disclose under Luxembourg law, where a shareholder, to his knowledge acquires or becomes aware to have previously acquired or controlled and/or control directly and/or indirectly or through a fiduciary or intermediate person a Notifiable Interest in shares of the Company, or ceases to have or to control a Notifiable Interest, it shall notify the Company of its interest.

9.2. For the purposes of the above paragraph, a shareholder has a Notifiable Interest in the Company, whenever the aggregate nominal value of the shares in which it is interested is equal to or more than three(3) per cent of the nominal value of the share capital of the Company. This obligation to disclose in Clause 9 also arises where there is an increase or decrease in the percentage level of a shareholder Notifiable Interest exceeding 1% of the total share capital of the Company, compared with the last notification communicated to the Company.

9.3. Any notification under Clause 9 shall be sent by registered mail to the Company registered address and identify the shareholder so interested, the nature and extent of his interest and the date on which he acquired/controlled or ceased to hold/control a Notifiable Interest or on which there was an increase or decrease in the percentage level of his Notifiable Interest.

9.4. The Board of Directors may by notice in writing require any person whom the Board of Directors knows or has reasonable cause to believe to be interested in shares in the Company to indicate whether or not it is the case, and where that person holds any interest in any such shares, to give such further information as may be required by the Board of Directors.

9.5. Any such notice may require the person to whom it is addressed to give details of its own actual interest in shares in the Company, within 15 days from the notice mailing date. In case the Board does not receive any answer or the same is not detailed enough to assess the interest in shares in the Company, the Board may decide to suspend the voting rights of the concerned shareholder.

Part 3 - Board of Directors and General Meeting of Shareholders

10. Board of Directors.

10.1. The Company shall be managed by a Board of Directors (the "Board") composed of nine (9) members, who need not to be shareholders. In case the General Meeting of shareholders does not appoint nine (9) members of the Board for the lack of Candidates fulfilling the requirements, the Company shall be managed by a Board having one or more vacant seats, provided however the presence of at least five (5) members of the Board in charge. At least one third of the directors shall be Independent Directors, not holding or controlling, directly or indirectly any share of the Company.

10.2. The General Meeting of shareholders appoints the directors and determine their cumulative remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than three (3) years and are re-eligible.

10.3. Appointment of Directors

The General Meeting of shareholders shall appoint the Director(s), according to the following procedure:

- Any Candidate Director shall deliver to the registered office of the Company his/her candidacy proposal at least 5 days before the relevant General Meeting to appoint the director(s). The candidacy proposal shall include the Curriculum Vitae, an explanation of the value that he/she can bring to the Company would he/she be appointed as Director and, optionally, the name of Shareholder(s) sponsoring the Candidate ("Sponsor(s)"). The Company shall communicate by e-mail the full set of information for all candidacies to any shareholders upon written request.

- Each shareholder, present or represented at the General Meeting, can vote for no more than three (3) Candidates to the Board;

The Board will be composed as follows:

- Up to three (3) directors ranking by the total number of votes received by the General Meeting, provided:

- the total votes received by each and any of them also includes as many Manager Shareholders' votes representing the majority (50%+1) of shares of such category, present at the General Meeting;

- no more than one (1) is resident of the same country, except for Luxembourg;

- at least one is Independent.

* Up to three (3) directors ranking by the total number of votes received by the General Meeting, provided:

- the total votes received by each and any of them also includes as many Natural Person Shareholders' votes representing the majority (50%+1) of shares of such category, present at the General Meeting;

- no more than two (2) are resident of the same country, except for Luxembourg;

- at least one is Independent.

* Up to three (3) directors ranking by the total number of votes received by the General Meeting, provided:

- the total votes received by each and any of them also includes as many Institutional Shareholders' votes representing the majority (50%+1) of shares of such category, present at the General Meeting;

- no more than one (1) are resident of the same country, except for Luxembourg;

- at least one is Independent.

* All other directors necessary to reach nine (9) board members, ranking by the total number of votes received by the General Meeting.

The Company shall maintain the composition of the Board within a maximum exposure by country, therefore:

* In case one or more Candidates appointed as directors and who are resident of a single country (except for Luxembourg), would cause 50% or more Board members to be resident of a single country (except for Luxembourg), only such number of candidates keeping the Board within the residence maximum exposure, will be confirmed as directors. The director(s) discarded will be the one(s) who received less votes and did not reach the majority of votes present or represented from any category of shareholders. The director(s) so discarded shall be replaced by the most voted Candidate(s) following in the ranking.

The Company shall maintain a minimum number of Independent Directors, therefore:

* In case the Board is composed by less than three (3) Independent directors, the director(s) discarded will be the one(s) not Independent, who got less votes and did not reach the majority of votes present or represented from any category of shareholders. The director(s) so discarded shall be replaced by the most voted Candidate(s) following in the ranking, if resident of a Country not causing the Board to breach the residence maximum exposure.

10.4. Vacancy, resignation and revocation of directors:

- In case of any vacancy in the office of director(s), the remaining directors have the right to fill such vacancy. The Board may co-opt new member(s) with unanimous vote of the directors in charge.

- In case the majority of directors appointed by the General Meeting resigns or is removed for any reason during a Board mandate, the Board shall, immediately following such resignation or removal, convene a General Meeting to be held within 45 days to appoint a new Board of Directors. The former Board of Directors will carry out ordinary management of the Company and, in the best interest of the Company, those extraordinary activities which cannot be postponed, until the new Board of Directors comes into office.

- The director(s) are revocable ad nutum with or without motivation by the General Meeting of the shareholder provided the revocation is also approved by the at least the simple majority of the share capital of each and any Category of the shareholders present or represented at the General Meeting.

11. Powers of the Board of Directors, Responsibilities and Procedures.

11.1. Powers of the Board, roles and responsibilities

- The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company; all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Association are within the competence of the Board of Directors.

- All decisions affecting the share capital of the Company are within the competence of the General Meeting of Shareholders.

- During the first meeting, the Board of Directors elects among its member a Chairman and a Vice-Chairman. It may also appoint a Secretary who will be responsible for drafting the minutes of Board of Directors meetings and the General Meeting of shareholders.

- During the first meeting the Board shall appoint the Managing Director and other two directors forming the Executive Committee.

- The Board determines the powers delegated to the Executive Committee and the Managing Director. The Board shall not delegate relevant decisions, among others:

* any investment and divestment in equity and quasi-equity instruments above five (5) per cent of the Fair Net Asset Value of the Company;

* any periodic plan, budget and/or policy approval or review of the Company;

* any extraordinary decision which is relevant at strategic and/or economic level in the opinion of the Chairman and/or Vice Chairman;

* quarterly business/financial reviews and the annual accounts.

- The Board may establish any other committee and shall determine its power and composition. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents.

- The Board approves and periodically reviews a Fair Valuation Policy for the calculation of the Net Asset Value of the Company. Such Policy shall be approved by no less than 75% of the Directors present at the meeting.

11.2. Executive Committee: powers and procedures

- The Executive Committee validly deliberates and acts only if the majority of its members is present. Resolutions of the Executive Committee shall require a majority vote. The member of the Executive Committee may vote in writing including letter, telegram, telefax, e-mail as well as by teleconference.

- The resolutions of the Executive Committee shall be recorded in the minutes of the Executive Committee and shall be signed by at least two committee members.

- A written decision taken by circular way, approved and signed by all the members, shall have the same effect as a decision taken at a meeting of the Executive Committee.

11.3. Notices of Board meetings

- The Board is convened upon the initiative of the Chairman or the Managing Director or upon the request of any three (3) directors. Board meeting shall take place at the venue indicated in the notice which can be Luxembourg or any other European country.

- Written notice of any meeting is given to all directors at least five working days in advance. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of the meeting may also be waived in writing by all Directors, either before or after the meeting.

11.4. Quorum, majority, procedures to resolve and to record resolutions

- The resolution of the Board of Directors shall be recorded in the Minutes and shall be signed by three directors, including the Chairman or the Vice-Chairman and one member of the Executive Committee, and then held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such Minutes shall be jointly signed by the Chairman plus the Secretary, or a Director, and can be produced in court or elsewhere if required.

- The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

- Resolutions shall be approved and adopted by a majority of votes cast. The Chairman has the casting vote in the event of tie.

- The written resolutions approved and signed by all the Directors in one or more separate documents shall have the same effect as the resolutions taken at meetings of the Board of Directors;

- Circular resolution signed by all the directors are valid and binding and bear the date of the last signature.

- Any and all directors, may participate in Meetings of the Board by teleconference or videoconference or by any other similar means of communication allowing directors to participate to a meeting of the Board, to be able to understand each other. In the event of a participation in a meeting by such means, the concerned Director shall be considered as having participated to the meeting in person.

11.5. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a director is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director of the Board who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In case of a transaction where a Board member assess or foresee an actual or potential interest conflicting with that of the Company, carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, such Board member must inform the Board therefore in advance and cause a statement record in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in such deliberation(s) if so requested by the majority of the Board. A special report of such transaction(s) shall be part of the Annual Financial Statements submitted to the Annual General Meeting for approval.

11.6. Power of signature

The Company shall be bound by the joint signature of five (5) directors of the Board, except in case of power of attorney or proxy given to the Managing Director or to the Executive Committee or to a Director(s) and/or agent(s) further to a decision of the Board of Directors.

12. General Meeting of Shareholders.

12.1. Powers of the General Meeting of Shareholders

- The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

12.2. Notices and General Meeting called by Shareholders

- The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on 1st December at 3.00 p.m.

If said day is a public holiday in Luxembourg, the meeting shall be held on the next following working day.

- The convening notices for any General Meeting shall contain the agenda, the place, date and time of the meeting, the description of the procedures that shareholders must comply with in order to be able to attend and cast their votes in the General Meeting, the manner in which shareholders must register to be admitted and instructions to gain access to any document available to shareholders and any draft resolution to be adopted.

- Notices shall be sent by e-mail (where approved by the shareholder), and if required by the Law shall take in addition the form of a registered mail or an announcement published in the "Mémorial C" and in Luxembourg newspapers.

- In case the shares are listed on any stock exchange, the notices shall be published in such other manner as may be required by laws, rules, or regulations applicable to companies listed on such stock exchange, from time to time.

12.3. General Meeting called by Shareholders and totalitarian General Meetings

- One or several shareholders, representing at least ten (10) per cent of the Company's share capital, may request the Board to convene a General Meeting. Such request and draft resolution(s) must be sent to the Company's registered office by registered letter and shall be accompanied by a proof of the shareholding of such Shareholders. The Board shall examine the request to make sure that the draft resolution(s) are legally viable and shall convene the General Meeting within 30 days. The Board may decide to add any other item to the Agenda of the relevant General Meeting.

- The notices convening General Meetings are not required if all the Shareholders are present or represented and declared having had prior knowledge of the agenda.

12.4. Quorum, majority and voting proceedings

- Any shareholder shall be entitled to vote in person or by proxy. Each share entitles the holder to one vote.

- Decisions are taken by a majority vote, irrespective of the proportion of the capital represented. However, resolutions to amend the articles of association can be adopted only in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies.

As an exception to the present article, any modification of Articles 4, 7 and 10 requires the approval of no less than the qualified majority (66.67%) of the share capital of each and every Category of shareholders, present or represented in the extraordinary General Meeting.

- Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company, where possible and so decided by the Board of Directors. Voting forms contains the data, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as, for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office.

13. Company Audit. The operations of the Company shall be supervised by one or several Réviseur d'entreprises. The General Meeting appoints the statutory auditors (réviseurs d'entreprises) and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed three (3) years and may be re-appointed if such re-appointment is voted by the majority of each Category of shareholders present or represented at the relevant General Meeting.

14. Financial Year. The Company's financial year shall begin on the first day of July and shall end on the thirty of June of each year.

15. Distribution of Profits. The distribution of dividends or capital reimbursements pertaining to the shares as well as the payment of interim dividends are resolved by the General Meeting, in accordance with the provisions of the Company Law and these Articles, including clause 4.3. The Board of Directors may decide to pay interim dividends, subject to the terms foreseen by the Company Law.

16. Winding up of the Company. In case of wind-up of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the General Meeting of shareholders resolving on the wind-up and on liquidator/s powers and remuneration.

After payment of all debts, all that remains is distributed proportionally to all shares.

17. Final dispositions. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Company law of 10 August 1915 on commercial companies and such laws and regulations that have been or may be amended from time to time.

As an exception the articles 10, 11 and 13 will come in force at the Annual General Meeting approving the annual accounts for the financial year ending June 30th 2013.

Declaration

The undersigned notary who understand and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present articles of association are worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française des statuts qui précèdent:

Partie 1 - Nom, Objet social, Principes Stratégiques

1. Nom de la Société. Il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de "MICROVENTURES FINANCE GROUP S.A." («La Société»).

2. Siège social et Durée.

2.1. Le Siège Social est établi à Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par une simple décision du Conseil d'Administration de la Société.

Au sein du Grand-Duché de Luxembourg, le Siège Social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication de ce Siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

2.3. La Société est constituée pour une période de temps illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des Statuts.

3. Objet Social.

3.1. La Société a pour objet la création, l'acquisition et la vente, la détention, la gestion et le financement d'entreprises fournissant des services financiers à des petites et très petites entreprises ainsi qu'à des personnes à faibles revenus dans les pays en voie de développement («Institutions de Microfinance» ou «Microbanques» ou «IMF»), ainsi que l'investissement dans des sociétés ayant un objet social identique, analogue ou connexe à celui de la Société et ceci dans la mesure où la Société reste considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

3.2. La Société peut également acheter, vendre, gérer et développer des marques, des brevets et plus généralement des droits de propriété intellectuelle.

3.3. La société peut effectuer tout type d'activités incluant les opérations financières, industrielles, commerciales et immobilières qui servent directement ou indirectement l'objet social tel que décrit aux articles 3.1 et 3.2.

3.4. La Société peut lever des fonds, notamment par des emprunts sous toute forme, ou par l'émission d'une dette ou de titres de capital ou instruments, y compris des obligations et des bons de souscription ou en accordant tous droits de quelque nature qu'ils soient.

4. Principes Stratégiques. La Société est gérée selon les principes stratégiques suivants:

4.1. La Société doit mettre en place, gérer, soutenir et guider la croissance d'un groupe de IMF, ayant pour objectif leur expansion, leur valorisation ainsi que leur position de «leader» sur le marché et ceci pour l'ensemble du groupe.

4.2. La Société se concentrera et développera ses activités principalement en Asie;

4.3. La Société distribuera aux actionnaires au moins 80% des dividendes reçus par les IMF dans lesquelles elle a investi et doit chercher à orienter la politique de dividende des IMF en conséquence;

4.4. La Société doit être capable de mesurer la valeur de la liquidité de ses actions et s'engage à faciliter les possibilités de sortie équitables à tout moment à tout actionnaire sur la base du meilleur effort et selon les voies de sortie suivantes:

i. Endéans Juin 2014, un système individuel d'échange auto-régulé, permettant aux actionnaires existants ou futurs d'échanger des actions de la Société, par le biais d'un mécanisme transparent et facile à utiliser;

ii. Endéans Juin 2017, une liste publique des actions de la Société sur le Marché des Investissements Alternatifs ou un autre système d'échange de valeurs reconnue en Europe ou en Asie;

iii. Au travers de plans de rachat de ses actions par la Société elle-même, selon les termes et conditions réglés par l'Assemblée Générale des Actionnaires;

iv. Lorsque la Société reçoit une contrepartie découlant d'un désinvestissement d'une IMF et que cette contrepartie excède dix (10) pour cent de la valeur nette d'inventaire de la Société, le Conseil d'Administration doit convoquer une Assemblée Générale afin de décider s'il convient de réinvestir ou de distribuer la contrepartie nette aux actionnaires;

Chaque fois qu'un actionnaire émettra le souhait de vendre ses actions et le demandera par courrier recommandé à la Société, la Société doit disposer d'une offre formelle d'un acheteur, sur la base du meilleur effort et du principe «premier entré-premier servi», et ceci endéans le 31 Décembre de l'année civile suivante, à condition cependant que, dans l'année civile, les actionnaires qui demandent à sortir par cette voie n'excède pas vingt (20) pour cent du capital social.

Partie 2 - Capital et Actions

5. Capital.

5.1. Le Capital Social est fixé à un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-) divisé en un million sept cent mille (1.700.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le Capital Social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise selon les dispositions applicables au changement des Statuts.

5.3. Toute émission d'actions doit être basée sur un prix de souscription d'actions, égal ou supérieur à la «Valeur Nette d'Inventaire» par action, lorsque la valeur nette d'inventaire signifie, la valeur nette d'inventaire calculée selon une politique équitable d'évaluation qui doit être approuvé et mis à jour périodiquement par le conseil d'administration et expliquera les différentes méthodologies applicables à la détermination de la «Fair Net Asset Value».

5.4. Les actionnaires ont un droit de souscription préférentiel de nouvelles d'actions ou d'options ou de bons de souscription d'actions ordinaires.

6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives.

6.2. Toutes les actions doivent former une classe d'actions et auront un rang égal en ce qui concerne le paiement des dividendes, le droit aux bénéfices de liquidation et autres.

6.3. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

6.4. Les actions peuvent être détenues directement par un actionnaire ou par l'intermédiaire d'un courtier, d'une banque, d'un dépositaire, d'un agent ou d'un autre intermédiaire qualifié, qui les détient par le truchement d'un système de règlement de titres, soit directement en tant qu'utilisateur de ce système ou indirectement à travers un tel usager.

6.5. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

6.6. Les actions ne doivent être soumises à aucune restriction, en matière de transfert, exception faite des restrictions prévues par les Statuts, et doivent être transférables sans frais.

6.7. Un registre des actions («Registre») est tenu au Siège Social de la Société et peut être consulté par chaque actionnaire qui en ferait la demande.

6.8. Le transfert d'actions prendra effet avec une inscription faite dans le Registre en vertu d'un acte de transfert, daté et signé par, ou au nom de, le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, ou en vertu d'un acte de transfert ou d'autres documents établis sous une forme dont le Conseil d'Administration jugera à sa discrétion suffisante pour établir l'accord du cédant et l'accord du cessionnaire d'accepter le transfert.

7. Actionnaires.

7.1. Les actionnaires sont divisés en trois Catégories:

- Les «Actionnaires-Manager» (ou "Actionnaires A") sont des personnes physiques ou morales dès lors que le bénéficiaire économique ultime est une personne physique détenant au moins 50% des droits économiques, qui:

* Est au service de la Société ou de toute autre société participée, en tant que cadre supérieur ou fonctionnel depuis au moins les trois (3) dernières années et toujours en service;

* Est au service ou avoir servi la Société ou toute autre société participée, en tant que Directeur Général unique au moins 3 ans au cours des sept (7) dernières années

- Les «Actionnaires-personnes physiques» (ou "Actionnaires B") sont les suivants:

* Personnes physiques ne faisant pas partie de la catégorie des «Actionnaires - Manager»;

* Personnes morales ne faisant pas partie de la catégorie des «Actionnaires-Manager» et ayant comme bénéficiaire(s) économique(s) ultime(s) une ou plusieurs personnes physiques étant entre elles parent au premier degré et/ou conjoint.

* Trust ou Fondations Familiales contrôlées par le fondateur et / ou des membres de sa famille, ses descendants, ou son conjoint.

- Les «Actionnaire Institutionnels» (ou "Actionnaires C") sont les actionnaires ne figurant pas dans les deux catégories ci-dessus;

7.2. En cas de doute, seule une décision du Conseil d'Administration décidera de l'affectation des actionnaires quant à leur catégorie.

8. Clause d'Offres Obligatoires de Rachat.

8.1 Jusqu'au 30 Juin 2017, aucun actionnaire ne peut, directement et/ou indirectement, et/ou par un intermédiaire et/ou une personne fiduciaire et/ou agissant dans le souci d'autrui, détenir et/ou contrôler plus de trente (30) pour cent (la «Limite d'Actionariat») des titres de la Société. Un actionnaire dépassant la limite d'actionariat, doit vendre la partie excédante dans les trois (3) mois à compter de la date à laquelle le seuil a été dépassé. En outre, les droits de vote attachés aux actions excédants la limite de l'actionariat seront suspendus.

8.2 L'initiateur de l'offre obligatoire de rachat et l'offre

A partir du 1^{er} juillet 2017, et aussi longtemps qu'une exigence statutaire équivalente ne s'appliquent pas à la Société, la Société établit une clause concernant les Offres Obligatoires de Rachat afin de protéger les actionnaires minoritaires. Dans le cadre de la clause concernant les offres obligatoires de rachat, tout actionnaire dépassant la limite de l'actionariat, (l'«Initiateur»), doit faire une offre (l'«Offre») d'acheter la totalité des actions détenues par tous les autres actionnaires.

8.3 L'initiateur ne doit pas dépasser la limite de l'actionariat et ne pas annoncer l'offre tant qu'il n'est pas sûr de pouvoir fournir la rémunération nécessaire, y compris en assurant, dans son intégralité, la contrepartie en espèces. Dans le cas où l'initiateur dépasse cette limite, sans être en mesure de démontrer au Conseil d'Administration de la Société une liquidité financière suffisante pour exécuter l'Offre Obligatoire de Rachat, l'Initiateur n'annoncera pas l'offre et doit vendre les actions excédant la limite de l'actionariat dans les trois (3) mois à compter de la date à laquelle cette limite a été dépassée. En outre, les droits de vote attachés aux actions excédant la limite de l'actionariat seront suspendus.

8.4 Prix de l'Offre

L'offre doit être déterminée au juste prix (le «Prix de l'Offre») des actions, étant la plus élevée entre:

- Le prix moyen le plus élevé par action (suivi par la Société) versé sur une période de six (6) mois précédant l'offre, impliquant, cumulativement, le transfert d'au moins 1% des actions de la Société

- La dernière VNI disponible par action basée sur la valeur nette d'inventaire par action et calculée conformément à la Politique d'Evaluation en vigueur dans la Société.

8.5 Dans les 30 jours après avoir dépassé la limite de l'actionariat, l'Initiateur doit soumettre l'Offre au Conseil d'Administration de la Société pour approbation. L'offre doit mentionner:

- L'identité de l'Initiateur et, lorsque l'Initiateur est une société, son type, le nom et l'emplacement de son Siège Social;

- Le prix offert (par action), la méthode utilisée pour déterminer le prix, ainsi que les moyens de paiement de la contrepartie, à condition que le paiement se fasse en numéraire et soit exécuté à la fin de la période de souscription, sans autre délai;

- le nombre minimum d'actions devant être acquises par l'Initiateur afin que l'offre soit valable;

- le détail des participations déjà existantes de l'Initiateur et des personnes agissant en relation avec lui, comme défini dans l'article 8.1, qu'ils ont déjà dans la société

- les intentions de l'initiateur concernant la future activité de la Société et, dans la mesure où celui-ci est concerné par l'Offre, l'avenir de la Société en ce qui concerne la sauvegarde des emplois salariés et la Direction, y compris tout changement important des conditions d'emploi, et en particulier les plans stratégiques de l'Initiateur pour la société et les conséquences probables sur les lieux géographiques de travail et de résidence de la Société;

- Les informations détaillées concernant le financement de l'offre;

- Le(s) bénéficiaire(s) économique(s) ultime(s) de(s) l'Initiateur(s).

- Les instructions détaillées sur la façon d'accepter ou rejeter l'Offre des actionnaires.

8.6 Le Conseil d'Administration de la Société enverra à tous les actionnaires, un document joint à l'offre elle-même, détaillant son avis sur le plan de prise de contrôle, y compris la perception du Conseil d'Administration sur la façon dont la prise de contrôle pourrait affecter l'emploi et les intérêts de l'entreprise. Ce document contenant l'avis du Conseil d'Administration devra également inclure une analyse des plans stratégiques de l'Initiateur pour la Société, tels que décrits dans l'Offre ainsi que les conséquences possibles de ces dits plans.

8.7 Le Conseil d'Administration contrôlera la validité de l'offre, et s'il est en conformité avec l'article 8 des présents statuts, notifiera l'offre à tous les actionnaires dans les trente (30) jours suivants la soumission d'une telle offre au Conseil d'Administration. Le document d'Offre doit être envoyé par le Conseil d'Administration de la Société à chaque actionnaire par Courrier Recommandé, à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires, et par e-mail, si approuvé par l'actionnaire.

Le document d'Offre devra être disponible au Siège Social de la Société.. La période d'acceptation de l'Offre ne pourra excéder soixante (60) jours à compter de la date d'envoi de l'Offre aux actionnaires.

8.8 Toutes questions ou contenus liés à l'Offre Obligatoire de Rachat non régis par le présent article 8 doivent être résolus conformément à la loi luxembourgeoise.

9. Obligations d'informations.

9.1. Sans préjudice aux dispositions de la Loi Luxembourgeoise et conformément à l'obligation d'information, lorsqu'un actionnaire acquiert à sa connaissance (ou devient conscient d'avoir déjà acquis ou contrôlé) et/ou contrôle, directement et/ou indirectement ou par une fiduciaire ou un intermédiaire, une participation dans la Société, ou de cesser d'avoir/de contrôler une participation dans la société, il cette dernière doit être notifiée à la Société.

9.2. Pour les besoins du paragraphe précédent, un actionnaire détient une participation dans la Société, lorsque la valeur nominale globale des actions possédées est égale ou supérieure à (3) trois pour cent de la valeur nominale du capital social de la Société. L'obligation d'information dans cet article 9 s'impose aussi lorsque se présente une augmentation ou une diminution du pourcentage de la participation d'un actionnaire qui devra le déclarer s'il excède 1% du capital social total de la Société, par rapport à la dernière déclaration communiquée à la Société.

9.3. Toute notification au titre de l'article 9 devra être envoyée par lettre recommandée au siège social de la société et doit identifier l'actionnaire intéressé, la nature et l'étendue de sa participation et la date à laquelle il a acquis/pris le contrôle ou a cessé d'exercer/de contrôler cette participation ou dans laquelle il y a eu une augmentation ou une diminution du niveau de pourcentage.

9.4. Le Conseil d'Administration peut exiger par écrit de toute personne, lorsqu'il sait ou a des motifs raisonnables de croire qu'une personne s'intéresse aux actions de la société ou a un intérêt existant, des renseignements complémentaires et d'indiquer si tel est le cas ou non.

9.5. L'avis écrit du Conseil d'Administration peut exiger de la personne concernée de fournir les détails sur son intérêt réel propre dans la prise de participation de la Société, dans les 15 jours à compter de la date d'envoi de l'avis écrit. Dans le cas où le Conseil d'Administration ne recevrait pas de réponse ou si cette dernière n'est pas suffisamment détaillée pour évaluer l'intérêt dans la prise de participation de la Société, le Conseil d'Administration peut décider de suspendre les droits de vote de l'actionnaire concerné.

Partie 3 - Conseil d'Administration et Assemblée Générale des Actionnaires

10. Conseil d'Administration.

10.1. La société est administrée par un Conseil d'Administration (le «Conseil») composé de neuf (9) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Dans le cas où l'Assemblée Générale ne nomme pas neuf (9) membres en raison d'un manque de candidatures remplissant les exigences, la société sera administrée par un Conseil d'Administration ayant un ou plusieurs postes vacants, à condition qu'un minimum de cinq (5) membres soit nommé. Au moins un tiers des administrateurs doivent être des administrateurs indépendants et ne détenant pas ou ne contrôlant pas, directement ou indirectement, des actions de la Société.

10.2. L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme les administrateurs, fixe leur rémunération cumulative et la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de trois (3) ans et sont rééligibles.

10.3. Nomination des Administrateurs.

L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme l'/les administrateur(s) selon la procédure suivante:

- Tout candidat à la nomination d'Administrateur doit remettre au Siège Social de la Société sa proposition de candidature au plus tard 5 jours avant l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant sur la nomination du (des) Administrateur(s). La proposition de candidature doit inclure le curriculum vitae (CV), une explication de la valeur qu'il/elle peut apporter à la société s'il/elle était élu(e) en tant qu'Administrateur et, éventuellement, le nom d'actionnaire(s) parrainant le candidat («les sponsors»);

La Société doit communiquer par e-mail, à tout actionnaire faisant la demande écrite, toutes les informations concernant ces candidatures.

- Chaque Actionnaire, présent ou représenté à l'assemblée générale, peut voter pour pas plus de 3 candidats au Conseil.

Le conseil d'administration sera composé comme suit:

- Jusqu'à trois (3) administrateurs, l'ordre étant établi par le nombre total de votes reçus par l'assemblée générale, à condition que:

* Le total des voix obtenues par chacun d'eux comprend également les voix des «Actionnaires Manager» représentant la majorité (50% +1) des actions de cette catégorie, présents ou représentés à l'assemblée générale;

* Pas plus d'un (1) est résident de ce même pays, excepté pour le Luxembourg;

* Au moins un est indépendant.

- Jusqu'à trois (3) administrateurs, l'ordre étant établi par le nombre total de votes reçus par l'assemblée générale, à condition que:

* Le total des voix obtenues par chacun d'eux comprend également les voix d'actionnaires des «Actionnaires Personnes Physiques» représentant la majorité (50% +1) des actions de cette catégorie, présents ou représentés à l'assemblée générale;

* Pas plus de deux (2) sont des résidents d'un même pays, excepté pour le Luxembourg;

* Au moins un est indépendant.

- Jusqu'à 3 administrateurs, l'ordre étant établi par le nombre total de votes reçus par l'assemblée générale, à condition que:

* Le total des voix obtenues par chacun d'eux comprend également les voix des «Actionnaires Institutionnels» représentant la majorité (50% +1) des actions de cette catégorie, présents ou représentés à l'assemblée générale;

* Pas plus de deux (2) sont des résidents d'un même pays, excepté pour le Luxembourg

* Au moins un est indépendant.

- Tous les autres administrateurs, qui sont nécessaires pour atteindre neuf (9) membres du conseil d'administration, seront nommés selon le classement qui sera défini par le nombre total de votes reçus par l'assemblée générale.

La Société maintiendra la composition du conseil d'administration avec une exposition maximale par pays, par conséquent. Dans le cas où un ou plusieurs candidats, nommés à titre d'administrateurs et qui sont des résidents d'un seul pays (excepté pour le Luxembourg), causerait 50% ou plus des membres du conseil résidents d'un seul pays, à l'exception du Luxembourg, seul un tel nombre de candidats maintenant le conseil d'administration dans l'exposition maximale de résidence, sera confirmée en tant qu'administrateurs. L'administrateur écarté sera celui qui a reçu le moins de voix et n'a pas atteint la majorité des voix des membres présents ou représentés de toute catégorie d'actionnaires. L'administrateur écarté sera remplacé par le candidat suivant ayant obtenu le plus de vote selon le classement.

La Société maintiendra un nombre minimum d'Administrateurs Indépendants, en conséquence:

* Dans le cas où le Conseil est composé de moins de trois (3) membres indépendants, l'administrateur écarté sera celui n'étant pas indépendant et qui a reçu le moins de voix et n'ayant pas atteint la majorité des voix présentes ou représentés de toute catégorie d'actionnaires. L'administrateur écarté sera remplacé par le candidat indépendant ayant obtenu le plus de vote dans le classement, s'il est résident d'un pays ne provoquant pas la violation de l'exposition maximale de résidence.

10.4. Vacance, démission et révocation d'administrateur

- En cas de vacance d'une place d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Le Conseil d'Administration cooptera un nouveau membre lequel sera nommé par un vote unanime des membres du Conseil d'Administration en place

- Dans le cas où la majorité des Administrateurs démissionnerait ou serait destitué pour une raison quelconque durant son mandat, le Conseil d'Administration doit, immédiatement après la démission ou la destitution, convoquer une Assemblée Générale qui se tiendra dans les 45 jours pour nommer un nouveau Conseil d'Administration. L'ancien Conseil d'Administration effectuera les activités de gestion journalière jusqu'à ce qu'entre en fonction le nouveau Conseil d'Administration.

- Un administrateur peut être révoqué ad nutum (avec ou sans motif) sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires à condition que la révocation est également approuvée par au moins la majorité simple du Capital Social de chacune des catégories d'actionnaires, présentes ou représentées à une Assemblée Générale.

11. Pouvoirs du Conseil d'administration, Responsabilités et Procédures.

11.1. Pouvoirs du Conseil d'Administration, rôles et responsabilités

- Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'Objet Social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts est de sa compétence.

- Toutes décisions ayant un effet sur le Capital Social de la Société sont du ressort exclusif de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

- Lors de sa première réunion, le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président et un Vice-Président. Il peut aussi désigner un Secrétaire qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

- Lors de sa première réunion, le Conseil d'Administration nomme le Directeur Général et deux autres Administrateurs formant le Comité Exécutif.

- Le Conseil d'Administration détermine les pouvoirs délégués au Comité Exécutif et au Directeur général. Le Conseil d'Administration ne peut déléguer les décisions importantes comme, entre autres:

* Tout investissement et désinvestissement dans des instruments de capitaux propres de plus de cinq (5) pour cent de la valeur nette d'inventaire (VNI) de la Société;

* Le budget périodique de toute société et / ou l'approbation ou la révision de politiques d'entreprise;

* Toute décision extraordinaire, pertinente au niveau stratégique et/ou économique selon l'avis du Président et/ou Vice-Président

* Rapports trimestriels d'activités/financiers et les comptes annuels.

- Le Conseil d'Administration peut créer tout autre comité et détermine ses pouvoirs et sa composition. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des questions spécifiques à un ou plusieurs agents.

- Le Conseil d'Administration doit approuver et revoir périodiquement une Politique d'Evaluation équitable pour le calcul de la valeur nette d'inventaire (VNI) de la Société. Cette politique doit être approuvée par au moins soixante-quinze (75%) pour cent des Administrateurs présents à la réunion du Conseil d'Administration.

11.2. Comité exécutif: pouvoirs et procédures.

- Le Comité exécutif ne délibère et décide que si la majorité de ses membres est présente. Les résolutions du Comité exécutif sont prises à la majorité des voix. Le membre du Comité exécutif peut voter par écrit en incluant lettre, télégramme, fax, e-mail ainsi que par téléconférence.

- Les résolutions du Comité exécutif doivent être consignées dans les procès-verbaux du Comité exécutif et doivent être signés par au moins deux membres du comité.

- Une décision écrite prise par voie circulaire, approuvée et signée par tous les membres, aura le même effet qu'une décision prise à une réunion du Comité exécutif.

11.3. Convocation aux réunions du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration est convoqué à l'initiative du Président ou du Directeur Général ou à la demande de trois (3) administrateurs. La réunion du Conseil d'Administration aura lieu à l'endroit indiqué dans la convocation qui peut être Luxembourg ou dans tout autre pays européen.

- Une convocation écrite de toute réunion est donnée à tous les Administrateurs au moins cinq jours ouvrables à l'avance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une connaissance complète de l'ordre du jour de la réunion. La convocation peut également être levée par écrit par tous les administrateurs, que ce soit avant ou après la réunion.

11.4. Quorum, majorité, procédures et enregistrement des résolutions

- Les résolutions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par trois Administrateurs dont le Président, le Vice-Président et par un membre du Comité Exécutif, et seront tenus au siège social de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés conjointement par le Président et le Secrétaire ou un Administrateur et pourront être produits en justice ou ailleurs si nécessaires.

- Le Conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.

- Les résolutions ne pourront être approuvées et prises qu'à la majorité des votes exprimés. Le Président a une voix prépondérante en cas d'égalité.

- Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les Administrateurs en un seul ou plusieurs documents distincts, produiront effet au même titre que les résolutions prises aux réunions du Conseil d'Administration.

- Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valides et exécutoires au même titre que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoqué et tenu et portent la date de la dernière signature.

- Tout administrateur, ou tous les Administrateurs, peut participer aux réunions du Conseil d'Administration par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant aux Administrateurs participant à un Conseil d'Administration de pouvoir se comprendre mutuellement. Dans l'hypothèse d'une participation à une réunion par de tels moyens, le ou les Administrateurs concernés seront considérés comme ayant participé en personne à la réunion.

11.5. Conflit d'intérêt

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un Administrateur ait des intérêts, ou soit un administrateur, un associé, un dirigeant ou un employé de cette autre société ou entreprise.

Tout membre du Conseil d'Administration qui agit à titre d'administrateur, dirigeant ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera en relations d'affaires, ne doit pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, empêcher la considération, les votes ou les agissements relatifs à ce contrat ou à d'autres affaires.

Dans le cas d'une transaction où un membre du conseil évalue ou prévoit un intérêt réel ou potentiel opposé à celui de la Société, et si cette transaction est effectuée autrement que dans des conditions normales dans le cours ordinaire des affaires, le membre du Conseil d'Administration doit informer le Conseil d'Administration à l'avance et donc faire enregistrer sa déclaration laquelle doit être mentionnée au procès-verbal de la réunion. Le membre concerné ne peut prendre part à la/les délibération(s) concernée(s) seulement sur demande de la majorité du Conseil d'Administration. Un rapport spécial de cette opération fera partie des états financiers annuels soumis à l'Assemblée Générale Annuelle pour approbation.

11.6. Pouvoir de signature

La Société est engagée par la signature conjointe de cinq (5) administrateurs du Conseil d'Administration, sauf dans le cas d'une procuration ou d'un mandat donné au Directeur Général ou au Comité Exécutif ou à un Administrateur(s) et / ou agent(s) suite à une décision du Conseil d'Administration.

12. Assemblée Générale des Actionnaires.

12.1. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

- L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

12.2. Convocations et Assemblée Générale convoquée par les actionnaires

- L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} décembre à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Les convocations pour toute Assemblée Générale contiennent l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de la réunion, la description des procédures auxquelles les actionnaires doivent se conformer afin d'être en mesure d'assister et de voter à l'Assemblée Générale, la manière dont les actionnaires doivent s'inscrire pour être admis et les instructions pour avoir accès à n'importe quel document mis à la disposition des actionnaires et de tout projet de résolution qui sera adopté.

- Les convocations doivent être envoyées par e-mail (si approuvé par l'actionnaire), et, si requis par la Loi prendre additionnellement la forme d'un courrier recommandé (à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires) ou une annonce publiée dans le «Mémorial C», dans les journaux luxembourgeois.

- Dans le cas où les actions sont cotées en bourse, les convocations doivent en outre être publiées de toute autre manière qui pourrait être exigée par les lois, règles ou règlements applicables aux sociétés cotées en bourse.

12.3. Assemblée Générale convoquée par les Actionnaires et Assemblées Générales Plénières.

- Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins dix (10) pour cent du capital de la Société, peuvent demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale. Une telle demande ainsi que le projet de résolution (s) doivent être envoyés au Siège Social de la Société par lettre recommandée et doivent être accompagnés d'une preuve de la participation de ces actionnaires. Le Conseil d'Administration examine la demande pour s'assurer que le projet de résolution(s) soit juridiquement valable et convoque l'Assemblée Générale dans les 30 jours. Le Conseil d'Administration peut décider d'ajouter un autre élément à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

- Les convocations pour les Assemblées Générales ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

12.4. Quorum, majorité et procédures de vote

- Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire. Chaque Action donne droit à une voix.

- Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, quelque soit la proportion du capital représenté. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts ne peuvent être adoptées qu'aux conditions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

À titre d'exception au présent article, toute modification des articles 4, 7 et 10 nécessite l'approbation d'au moins la majorité qualifiée du Capital Social (66,67%) de toutes les Catégories d'Actionnaires, présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- Chaque actionnaire peut voter à l'aide de bulletins de vote fournis par la Société, lorsque cela est possible et donc décidé par le Conseil d'Administration. Les bulletins de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter. Les bulletins de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au Siège Social.

13. Supervision de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. L'Assemblée Générale nomme les commissaires aux comptes (réviseurs d'entreprises) et détermine leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder trois (3) ans et peut être renouvelé si une telle reconduction est votée à la majorité des actionnaires de chaque catégorie d'actionnaires, présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

14. Exercice social. L'année sociale commence le premier juillet et finit le 30 juin de chaque année.

15. Distribution des bénéfices. La distribution des dividendes ou le remboursements du capital social relatifs aux actions ordinaires ainsi que le paiement d'acomptes sur dividendes sont décidés par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales et des présents articles, y compris la clause 4.3. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions prévues par la loi sur les sociétés commerciales.

16. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Après règlement de toutes les dettes sera distribué proportionnellement à toutes les actions.

17. Dispositions finales. Toutes les questions non régies par les présents statuts doivent être déterminées conformément à la loi du 10 Août 1915 sur les Sociétés Commerciales et aux Lois et Règlements qui ont été ou peuvent être modifiés au cours du temps.

Par exception les articles 10, 11 et 13 entreront en vigueur lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels pour l'exercice social se clôturant au 30 juin 2013.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, les statuts sont rédigés en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande des comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide que les articles 10, 11 et 13 des statuts adoptés à la précédente résolution entreront en vigueur pour faciliter leur mise en oeuvre à la date de l'assemblée annuelle qui statue sur les comptes clôturés le 30 juin 2013 ou au plus tard au 31 décembre 2013. Pendant cette période intérimaire:

- Le conseil restera composé par le membre en charge au 30 mai 2013, ou tout membre supplémentaire coopté par le conseil d'administration.
- Le conseil d'administration doit être investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, toute question ne sont pas réservées à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts doit tomber sous sa compétence.
- Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée,
- En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, par lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par conférence téléphonique. Si les décisions sont prises par conférence téléphonique ou par courriel, procès-verbaux sont dressés et signés par tous les administrateurs ayant participé à la réunion.
- Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que les résolutions prises aux réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration peut également adopter des résolutions par voie circulaire.
- Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, le président ayant voix prépondérante en cas d'égalité.- La Société sera engagée par la signature conjointe de trois administrateurs.

Septième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de huit millions huit cent deux mille deux cent trente euros (EUR 8.802.230,-) pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-) représenté par un million sept cent mille (1.700.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à dix millions cinq cent deux mille deux cent trente euros (EUR 10.502.230,-), avec émission correspondante de huit millions huit cent huit cent deux mille deux cent trente (8.802.230) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, les actionnaires ayant été dûment avertis que l'augmentation se limiterait aux souscriptions recueillies conformément à l'article 32-1 (3) de la loi modifiée du 10 août 1915.

En conséquence cette augmentation a été intégralement souscrite et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport de:

- Cinquante mille (50.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Fabio FERRANDI, domicilié à via Roberto Bertini I- 25074, Idro, Brescia, Italie. ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Idro, le 20 mai 2013. qui, par cette conversion, souscrit à trente-deux mille huit cent quatorze (32.814) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.
- Deux cent huit mille (208.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Alessandro BRICHETTI, domicilié à Via E. Filiberto, 2, I-20149 Milan, Italie. ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 2 mai 2013. qui, par cette conversion, souscrit à cent trente-six mille cinq cent neuf (136.509) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.
- Cinquante mille (50.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Andrea GRASSI, domicilié à Salita di Vallée, CH-6900 Lugano, Suisse. ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 16 avril 2013. qui, par cette conversion, souscrit à trente-deux mille huit cent quatorze (32.814) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.
- Trois cent deux mille sept cent soixante-neuf (302.769) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-2512 Brescia, par Madame Angiola BIANCHINI, domicilié à Rugabella, 1, I-20122 Milan, Italie. ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 15 mai 2013.

qui, par cette conversion, souscrit à cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent six (198.706) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent mille (100.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Antonio RIVA, domicilié à Via Palestro 22, I-20121 Milan, Italie.

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 2 mai 2013.

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille six cent vingt-neuf (65.629) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinq cent mille (500.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par la société italienne BANCO DI BRESCIA S.p.A., ayant son siège social à Corso Martiri della Libertà, 13, I-25122 BRESCIA, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 17 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trois cent vingt-huit mille cent quarante-huit (328.148) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinquante mille (50.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Carlo BERGAMO, domicilié à Via Francesco Nullo 43/B, Bergamo, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Bergamo, le 15 mai 2013.

qui, par cette conversion, souscrit à trente-deux mille huit cent quatorze (32.814) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinquante mille (50.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Carlos VITORINO PINTO et son épouse Madame Francesca FILIPPINI PINTO chacun co-proprétaire pour la moitié, domiciliés à 21, Ladbroke Road, W11 3PA, Londres, Royaume-Uni

ici représentés par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 12 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrivent à trente-deux mille huit cent quatorze (32.814) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Quatre cent quinze mille (415.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Madame Chiara BRICHETTI domiciliée à Piazza Arnaldo 9 I-25121 Brescia, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 2 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à deux cent soixante-douze mille trois cent soixante-trois (272.363) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent mille (100.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par la société italienne CIMA DEL MORETTO SRL, ayant son siège social à Via Santa Croce 13, I-25121 Brescia, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 11 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille six cent vingt-neuf (65.629) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Vingt-cinq mille (25.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Madame Cristina BRICHETTI domiciliée à E. Filiberto, 2, I-20149 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 24 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à seize mille quatre cent sept (16.407) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinquante mille (50.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Daniele DENTI, domicilié à Via Malolini, 8, Ome (BS), Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Bergamo, le 7 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trente-deux mille huit cent quatorze (32.814) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Vingt-cinq mille (25.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Davide CATALDO, domicilié à Via Ponchielli 12, I-25100 Piacenza, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 24 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à seize mille quatre cent sept (16.407) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Trente mille (30.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Elio TOMASONI, domicilié à Via Mazzini 69, I-25030 Lograto (Brescia), Italie
ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 15 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à dix-neuf mille six cent quatre-vingt-huit (19.688) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent mille (100.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Fabio LEONE, domicilié à Via Brescia 17/B, Chiari, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Chiari, le 6 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille six cent vingt-neuf (65.629) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux cent mille (200.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par la société italienne FINANZIARIA di Valle Camonica SPA, ayant son siège social à Piazza Vittoria 19, I-25043 Breno, Brescia, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Breno (BS), le 17 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent trente et un mille deux cent cinquante-neuf (131.259) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinq cent mille (500.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par la société italienne FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI TRENTO E ROVERETO, ayant son siège social à Via Calepina 1, I-38122 Trento, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Trento, le 16 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trois cent vingt-huit mille cent quarante-huit (328.148) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux millions soixante-dix mille (2.070.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par la société italienne FONDAZIONE MARIA ENRICA, ayant son siège social à Viale Stazione 63, I-25122, Brescia, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 29 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à un million trois cent cinquante-huit mille cinq cent trente-cinq (1.358.535) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinq cent mille (500.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par la société italienne FONDAZIONE PEPPINO VISMARA, ayant son siège social à Via S. Tecla 5, I-20122 Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 9 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trois cent vingt-huit mille cent quarante-huit (328.148) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinquante mille (50.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Madame Francesca BAZOLI, domiciliée à Piazza del Foro 10, I-25120 Brescia, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 20 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trente-deux mille huit cent quatorze (32.814) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent mille (100.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Madame Francesca CANETTA, domiciliée à Via Res. Seminario 852, I-20090 SEGRATE-MILAN, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 23 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille six cent vingt-neuf (65.629) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Vingt-cinq mille (25.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Francesco DALL'ANGELO, domicilié à Via Olona 11, I-20123 Milan, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 24 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à seize mille quatre cent sept (16.407) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent mille (100.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Francesco IMPERADORI, domicilié à Via Cavone, 37, I-25049 Iseo, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 16 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille six cent vingt-neuf (65.629) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinquante mille (50.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Francesco PASSERINI, domicilié à Via Capriolo 30, I-25122 Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 16 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trente-deux mille huit cent quatorze (32.814) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinq cent mille (500.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Giorgio GORI, domicilié à Via Porta Dipinta 3A, Bergamo, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 19 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trois cent vingt-huit mille cent quarante-huit (328.148) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Un million trente-huit mille (1.038.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Giovannimaria BRICHETTI, domicilié à Via Corso Matteotti, 23, I-25122 Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 6 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à six cent quatre-vingt-un mille deux cent trente-six (681.236) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinquante mille (50.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Gregorio GITTI, domicilié à Via Fucini 8, I-25100 Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 18 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trente-deux mille huit cent quatorze (32.814) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Vingt-cinq mille (25.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Guido FIUME domicilié à E. Filiberto, 2, I-20149 Milan, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 23 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à seize mille quatre cent sept (16.407) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinq cent mille (500.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par la société italienne ISTITUTO ATESINO DI SVILUPPO SPA, ayant son siège social à Via Grazioli 25, I-38122 Trento, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Trento, le 3 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trois cent vingt-huit mille cent quarante-huit (328.148) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux cent mille (200.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Lamberto CREMONESI, domicilié à Contrada Delle Cossere 30, I-25100 Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 30 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent trente et un mille deux cent cinquante-neuf (131.259) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent cinquante-quatre mille quatre cent soixante-deux (154.462) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Madame Maria BRICHETTI, domiciliée à Via Vittorio Veneto 10, I-25080 Polpenazze, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 30 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent un mille trois cent soixante-douze (101.372) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Trois cent deux mille sept cent soixante-neuf (302.769) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Madame Maria Vittoria BIANCHINI, domiciliée à Via Rugabella1, I-20122 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 15 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent six (198.706) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Trois cent onze mille (311.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Mario BRICHETTI, domicilié à Via E. Filiberto, 2, I-20149 Milan, Italie
ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 2 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à deux cent quatre mille cent huit (204.108) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent mille (100.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Martino VENTURELLI, domicilié à Rua Sovera 85, I-25122 Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 15 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille six cent vingt-neuf (65.629) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux millions cent dix-sept mille (2.117.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par la société italienne MITTEL SPA ayant son siège social à Piazza Diaz, 7, I-20123 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 15 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à un million trois cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-un (1.389.381) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Un million (1.000.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par OLOS TRUST, ayant son siège social à St Julian's Court, St Julian's Avenue, GY1 6AX St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 17 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à six cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (656.297) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Un million trente-huit mille (1.038.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Paolo BRICHETTI, domicilié à Via Canonica 8, CH-6900 Lugano
ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 15 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à six cent quatre-vingt-un mille deux cent trente-six (681.236) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent mille (100.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Sandro VERONESI, domicilié à Via Italo Calvino 1, I-25080 Padenghe Sul Garda (BS), Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Padenghe Sul Garda, le 13 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille six cent vingt-neuf (65.629) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinquante mille (50.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Madame Silvia BRICHETTI domiciliée à Via Domodossola 5, I-20145 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 26 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trente-deux mille huit cent quatorze (32.814) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinquante mille (50.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Madame Simonetta PRUNERI domiciliée à C.so Martiti della Libertà, 23, I-25122 Brescia, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 5 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trente-deux mille huit cent quatorze (32.814) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Vingt-cinq mille (25.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par la société italienne S.P.P. SOCIETA DI PARTECIPAZIONI E PROGETTI SRL ayant son siège social au 25, Via Durini, I-20122 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 14 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à seize mille quatre cent sept (16.407) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent mille (100.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Stefano GENNARI domicilié à Piazza Mazzini 12, I-43029 Traversetolo, Italie,

Ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Parma, le 8 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille six cent vingt-neuf (65.629) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinquante mille (50.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Monsieur Tommaso QUATTRIN domicilié à Pietro Mascagni 31, I-20122 Milan, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 3 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trente-deux mille huit cent quatorze (32.814) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinquante mille (50.000) actions de la société de droit italien, MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, I-25122 Brescia, par Madame Vera MARTINELLI domiciliée à Via Stazione 135, I-25010 Calcinato, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 2 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trente-deux mille huit cent quatorze (32.814) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

Lesdites procurations paraphées "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Le Président donne acte que: (i) MVH SPA, société de droit italien, est constituée sous la forme légale de «società per azioni»; (ii) MVH SPA est soumise, sans pouvoir bénéficier d'aucune forme d'exonération, à l'«imposta sul reddito delle società» prévue par la loi fiscale italienne sur le revenu des collectivités fiscalement résidentes dans la République Italienne; (iii) MVI SA, société de droit luxembourgeois, est constituée sous la forme de «société anonyme»; (iv) MVI SA est soumise, sans pouvoir bénéficier d'aucune forme d'exonération, à l'«impôt sur le revenu des collectivités» prévue par la loi fiscale luxembourgeoise sur le revenu des collectivités fiscalement résidentes au Grand-Duché du Luxembourg; (v) aucune des sociétés mentionnées n'est pas domiciliée au dehors de l'Union Européenne en vertu d'une clause prévue par une Convention fiscale entre l'Italie et/ou le Grand-Duché du Luxembourg et un autre Etat tiers; (vi) les conditions mentionnées aux points de (i) à (v) sont dument documentées par extraits du registre de commerce et par attestations des autorités fiscales, respectivement, de la République Italienne et du Grand-Duché du Luxembourg; (vii) l'apport des actions de la société MVH SPA visé par la septième résolution, en tant qu'ayant pour effet de conférer à MVI SA la majorité des droits de vote dans l'assemblée générale de MVH SPA, est pourtant concerné par l'art. 1, lit. d) de la Directive 90/434/CEE du Conseil, du 23 juillet 1990, concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, apports d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'États membres différents.

L'apport sera efficace entre les parties à compter du jour où les actions MVH SPA qui font objet de l'apport seront transférées au nom de MVI SA, qui émettra sans délai les actions en régime de dématérialisation, déposées chez un dépositaire centralisé choisi par MVI SA.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 30 mai 2013 par la société KPMG S.à r.l., réviseurs d'entreprises agréé, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Société Luxembourg sous le numéro B 149133, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

"Sur la base du travail effectué, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de la contribution ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions et la prime d'émission à émettre en contrepartie."

Huitième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 5.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le Capital Social est fixé à dix millions cinq cent deux mille deux cent trente euros (EUR 10.502.230,-) divisé en dix millions cinq cent deux mille deux cent trente (10.502.230) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Traduction anglaise du texte qui précède:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at ten million five hundred and two thousand two hundred and thirty euro (EUR 10,502,230.-) divided in ten million five hundred and two thousand two hundred and thirty (10,502,230) Equity Shares having a par value of one euro (EUR 1,-) each."

Neuvième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de huit millions sept cent vingt-quatre mille trente-cinq euros (EUR 8.724.035,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions cinq cent deux mille deux cent trente euros (EUR 10.502.230,-) représenté par dix millions cinq cent deux mille deux cent trente (10.502.230) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à dix-neuf millions deux cent vingt-six mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 19.226.265,-), avec émission correspondante huit millions sept cent vingt-quatre mille trente-cinq (8.724.035) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, les actionnaires ayant été dûment avertis que l'augmentation se limiterait au souscription recueillies conformément à l'article 32-1 (3) de la loi modifiée du 10 août 1915.

En conséquence cette augmentation a été intégralement souscrite et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport de:

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Achille FARINA, domicilié à C.da Sant' Urbano 11/B, I-25121 Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 18 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux cent soixante mille (260.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Alexandro FLORIS domicilié à Via Caduto Alberti, 10, I-25050 Provaglio D'Iseo, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Provaglio D'Iseo, le 19 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent trente-cinq mille cinq cent quinze (135.515) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent cinquante mille (150.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Alvis GOZZI domicilié à Via Galli 6, CH-6900 Lugano, Suisse,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 8 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (78.182) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Madame Anna MORESCHI domiciliée à Via Della Cudula 7, Gussago, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 20 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Un million (1.000.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Antonio Giuseppe VIENNA domicilié à Via Trieste, 16, I-20146 Milan, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 14 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cinq cent vingt et un mille deux cent treize (521.213) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinq cent mille (500.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Antonio LONGHI domicilié à Via F. Federico 32, Milan, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 14 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à deux cent soixante mille six cent six (260.606) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent trente mille (130.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Antonio RIVA domicilié à Via Palestro 22, I-20121 Milan, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 2 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-sept mille sept cent cinquante-sept (67.757) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Un million huit cent soixante-douze mille (1.872.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant

son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société italienne BLU BELOW SRL ayant son siège social à Via Largo Adua 1, Bergamo, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 24 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à neuf cent soixante-quinze mille sept cent onze (975.711) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent trente mille (130.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Madame Chiara BRICHETTI domiciliée à Piazza Arnaldo 9, I-25121 Brescia, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 6 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-sept mille sept cent cinquante-sept (67.757) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Madame Christine DESMET domiciliée à Via Libertà, 94, I-20020 Lazzate, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 18 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Trois cent cinquante mille (350.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Claudio CANEPARI domicilié à Via Salvatore d'Amelio 20, I-00167 Rome, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Rome, le 5 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent quatre-vingt-deux mille quatre cent vingt-quatre (182.424) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux cent cinquante mille (250.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Madame Cristina BRICHETTI domiciliée à E. Filiberto, 2, I-20149 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 23 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent trente mille trois cent trois (130.303) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent trente mille (130.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Daniele DENTI domicilié à Via Malolini, 8, Ome (BS), Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 20 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-sept mille sept cent cinquante-sept (67.757) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Daniele LIVIO domicilié à Via Suvaia di Pozzo, 7, CH-6818 Melano, Suisse

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Melano, le 18 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Daniele MALGARI domicilié à S.M. Crolifissa di Rosa 8, I-25020 Capriano D/Colle (BS), Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 18 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinq cent mille (500.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Davide PARENTI domicilié à Via Cantaranino 7, Mantova, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 10 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à deux cent soixante mille six cent six (260.606) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Ermanno RONCHI domicilié à Via Donizetti Gaetano 53, I-20122 Milan, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 16 avril 2013 qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux cent cinquante mille (250.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société italienne ESPERIA SERVIZI FIDUCIARI S.p.A., RIF 510 ayant son siège social à Via Dante, 16, I-20121 Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 20 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent trente mille trois cent trois (130.303) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Quatre cent mille (400.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société italienne ESPERIA SERVIZI FIDUCIARI S.p.A., RIF 5060 ayant son siège social à Via Dante, 16, I-20121 Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 15 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à deux cent huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq (208.485) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société italienne ESPERIA SERVIZI FIDUCIARI S.p.A., RIF 313 ayant son siège social à Via Dante, 16, I-20121 Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 20 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Ettore FILIPPINI domicilié à Via Torricella di Sotto 7, I-25127 Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 15 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trente-deux mille cinq cent soixante-quinze (32.575) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent quatre-vingt-quinze mille (195.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Fabio FERRANDI domicilié à Via Roberto Bertini 2, Idro (BS) Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 15 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent un mille six cent trente-six (101.636) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent quatre-vingt-seize mille (196.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Fabio LEONE domicilié à Via Brescia 12/B, I-25032 CHIARI, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Chiari le 6 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent deux mille cent cinquante-sept (102.157) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Federico CARINI domicilié à Via Stazione 135, I-25011 Calcinato (BS), Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 26 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent trente mille (130.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société italienne FINANZIARIA DI VALLE CAMONICA SPA ayant son siège social à Piazza Vittoria 19, I-25043 Breno-Brescia, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Breno (BS), le 17 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-sept mille sept cent cinquante-sept (67.757) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux cent huit mille (208.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société italienne FONDAZIONE PEPPINO VISMARA ayant son siège social à Via S. Tecla 5, I-20122 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 9 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent huit mille quatre cent douze (108.412) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux cent cinquante mille (250.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société italienne FONDAZIONE RENATO CORTI ayant son siège social à Corso di Porta Nuova, 16, I-20121 Milan

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 13 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent trente mille trois cent trois (130.303) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent trente mille (130.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Madame Francesca BAZOLI domiciliée à Piazza Del Foro 10, I-25120 Brescia, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 9 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-sept mille sept cent cinquante-sept (67.757) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Francesco Di Marzo domicilié à Prof.ssa Maria Corti 7, I-25032 Chiari, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Chiari, le 14 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Quatre cent huit mille (408.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Francesco Remo IMPERADORI domicilié à Via Cavone 37, I-25049 Iseo, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 16 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à deux cent douze mille six cent cinquante-cinq (212.655) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Francesco PORCELLI domicilié à Via Falcone 41, I-24050 Calcinate, Milan, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 22 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent cinquante-six mille (156.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Gaetano PASSARO domicilié à Via Maria Corti 4, I-25032 Chiari, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Chiari, le 18 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à quatre-vingt-un mille trois cent neuf (81.309) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux cent huit mille (208.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Gilberto FRANCESCHINELLI, domicilié à Massi 34, I-25047 Darfo Boario Terme (BS), Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Darfo Boario Terme, le 29 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent huit mille quatre cent douze (108.412) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Giorgio FRANCESCHI domicilié à Via Endrici 20, I-38122 Trento, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Trento, le 17 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinq cent mille (500.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18,

rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Giovanni SICCARDO domicilié à Via S. Orsola, 9, I-24122 Bergamo, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 10 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à deux cent soixante mille six cent six (260.606) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Mademoiselle Giulia Filippini, ici représentée par Monsieur Ettore Filippini domiciliée à Via Torricella di Sotto, 7, I-25127 Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 15 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à trente-deux mille cinq cent soixante-quinze (32.575) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent trente mille (130.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Gregorio GITTI domicilié à Via Fucini, 8, I-25100 Brescia, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 9 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-sept mille sept cent cinquante-sept (67.757) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Madame Guglielmina PEDRINI domicilié à Corsia del Gambero 17, I-25121 Brescia, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 18 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Luca BOCCHI domicilié à Vivanti 21, I-25100 Brescia, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 16 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Luca SCANDOLA domicilié à Via Andreoli, 25, Chiari-Brescia, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 22 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Madame Luisa BONETTI domiciliée à O. Villa 1, I-25124 Brescia, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 18 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Madame Michela MORESCHI domiciliée à Via Pomaro 5/c, I-25069 Gussago, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 20 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinquante mille (50.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Marco FIORI domicilié à Via Novara 39, Cuggiono (MI) Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 14 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à vingt-six mille soixante (26.060) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux millions (2.000.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Madame Marina PITTINI domiciliée à Via Cernizza, 67V1, I-34011 Duino-TS, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Duino, le 5 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à un million quarante-deux mille quatre cent vingt-six (1.042.426) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent trente mille (130.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Martino VENTURELLI domicilié à Rua Sovera, 85, I-25122 Brescia, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 15 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-sept mille sept cent cinquante-sept (67.757) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Un million (1.000.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société italienne MITTEL SPA ayant son siège social à Piazza Diaz, 7, I-20123 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 15 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cinq cent vingt et un mille deux cent treize (521.213) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinq cent mille (500.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société luxembourgeoise OUI S.A. ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à deux cent soixante mille six cent six (260.606) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinq cent mille (500.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Paolo BRICHETTI domicilié à Via Canonica 8, CH-6900 Lugano, Suisse,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 14 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à deux cent soixante mille six cent six (260.606) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux cent cinquante mille (250.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment

«Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Paolo MORESCHI domicilié à Viale Vannetti, 4, Riva del Garda, I-38066 Trento, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 20 mai 2013 qui, par cette conversion, souscrit à cent trente mille trois cent trois (130.303) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Sandro VERONESI domicilié à Via Italo Calvino 1, I-25080 Padenghe sul Garda (BS), Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Padenghe sul Garda, le 13 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Madame Silvia BRICHETTI domicilié à Via Domodossola, 5, I-20145 Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 26 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux cent mille (200.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société Squarlif Lebensversicherungs-Aktiengesellschaft - F110099 ayant son siège social à Heiligkreuz 43, 9490 Vaduz, Liechtenstein

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Bioggio, le 17 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent quatre mille deux cent quarante-deux (104.242) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Deux cent mille (200.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société Squarlif Lebensversicherungs-Aktiengesellschaft - F110105 ayant son siège social à Heiligkreuz 43, 9490 Vaduz, Liechtenstein

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Bioggio, le 17 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent quatre mille deux cent quarante-deux (104.242) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par Monsieur Tullio DANDER domicilié à Via Maiera 21/A, I-25123 Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 7 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société italienne UNIONE FIDUCIARIA SPA, - mandato FA351 ayant son siège social à Via Amedei 4, I-20123 Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 17 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à soixante-cinq mille cent cinquante et une (65.151) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Trois cent cinquante mille (350.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société italienne UNIONE FIDUCIARIA SPA, - mandato FA311 ayant son siège social à Via Amedei 4, I-20123 Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 23 avril 2013

qui, par cette conversion, souscrit à cent quatre-vingt-deux mille quatre cent vingt-quatre (182.424) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

- Cinq cent mille (500.000) actions de la société de droit luxembourgeois, MICROVENTURES INVESTMENTS S.A., SICAR ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, actions relatives au compartiment «Microventures Investments SA, SICAR - MV Equity 1», par la société italienne UNIONE FIDUCIARIA SPA, - mandato FWM00782 ayant son siège social à Via Amedei 4, I-20123 Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 16 mai 2013

qui, par cette conversion, souscrit à deux cent soixante mille six cent six (260.606) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la Société MVI S.A.

Lesdites procurations paraphées "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 30 mai 2013 par la société KPMG S.à r.l., réviseurs d'entreprises agréé, ayant son siège social au 9, allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Société Luxembourg sous le numéro B 149133, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

"Sur la base du travail effectué, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de la contribution ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions et la prime d'émission à émettre en contrepartie."

Dixième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 5.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le Capital Social est fixé à dix-neuf millions deux cent vingt-six mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 19.226.265,-) divisé en dix-neuf millions deux cent vingt-six mille deux cent soixante-cinq (19.226.265) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Traduction anglaise du texte qui précède:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at nineteen million two hundred twenty-six thousand two hundred sixty-five euro (EUR 19,226,265,-) divided into nineteen million two hundred twenty-six thousand two hundred sixty-five (19,226,265) Equity Shares having a par value of one euro (EUR 1,-) each."

Onzième résolution

Consécutivement aux justifications données par le Conseil d'Administration dans son rapport daté du 3 avril 2013 envoyé aux actionnaires avec la lettre de convocation à la présente Assemblée Générale des actionnaires datée du 3 avril 2013, l'assemblée décide de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre de l'augmentation de capital en espèce mentionnée à la résolution douze ci-dessous, et décide d'accepter la souscription de ces nouvelles actions comme dit ci-après.

Douzième résolution

Le capital social de la société est augmenté par apport en espèces d'un montant de cinq millions huit cent quarante-quatre mille cinq cent trente-six euros (EUR 5.844.536,-) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf millions deux cent vingt-six mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 19.226.265,-) représenté par dix-neuf millions deux cent vingt-six mille deux cent soixante-cinq (19.226.265) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de vingt-cinq millions soixante-dix mille huit cent un euros (EUR 25.070.801,-), avec émission de cinq millions huit cent quarante-quatre mille cinq cent trente-six (5.844.536) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, le tout assorti d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions sept cent soixante-deux mille huit cent onze euros et quarante-quatre centimes (EUR 7.762.811,44), chacune, les actionnaires ayant été dûment avertis que l'augmentation se limiterait au souscription recueillies conformément à l'article 32-1 (3) de la loi modifiée du 10 août 1915.

Les actionnaires existants ayant eu la faculté d'exercer leur droit de souscription préférentiel pendant un mois, la prédite augmentation de capital a été souscrite comme suit:

- à concurrence quarante-deux mille neuf cent cinquante et une (42.951) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cinquante-sept mille quarante-neuf euros (EUR 57.049,-) par Monsieur Antonio RIVA domicilié à Via Palestro 22, I-20121 Milan, Italie.

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 2 mai 2013.

- à concurrence douze mille cent quatre-vingt-cinq (12.185) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de seize mille cent quatre-vingt-quatre euros et quarante-cinq centimes (EUR 16.184,45) par Monsieur Carlo BERGAMO domicilié à F. Nullo, 43/B I-24128 Bergamo, Italie.

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Bergamo, le 9 mai 2013.

- à concurrence soixante-quatre mille quatre cent vingt-sept (64.427) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 85.573) par la Madame Chiara BRICHETTI, domiciliée à Piazza Arnaldo 9, I-25121 Brescia, Italie.

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 6 mai 2013.

- à concurrence quatre mille trois cent soixante-dix (4.370) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cinq mille huit cent six euros et cinquante-six centimes (EUR 5.806,56) par la société italienne CIMA DEL MORETTO SRL, ayant son siège social à Via Santa Croce 13, I-25122, Brescia, Italie.

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 17 mai 2013.

- à concurrence de douze mille huit cent quatre-vingt-cinq (12.885) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de dix-sept mille cent quinze euros (EUR 17.115,-) par Monsieur Claudio GILARDONI domicilié à Bettole 3, I-25134 Brescia, Italie.

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 28 avril 2013.

- à concurrence de quarante-trois mille huit cent dix (43.810) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cinquante-huit mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 58.190,-) par le Monsieur Daniele DENTI domicilié à Via Malolini, 8, Ome (BS), Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 20 mai 2013.

- à concurrence de vingt-quatre mille cinquante-deux (24.052) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de trente et un mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 31.948,-) par Monsieur Davide CATALDO domicilié à Via Ponchielli 12, I-25100 Piacenza, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 24 avril 2013.

- à concurrence trente-huit mille six cent cinquante-six (38.656) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cinquante et un mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 51.344,-) par la société italienne FINANZIARIA DI VALLE CAMONICA SPA ayant son siège social à Piazza Vittoria 19, I-25043 Breno, Brescia, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée Breno, le 17 mai 2013.

- à concurrence cent soixante et onze mille huit cent six (171.806) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de deux cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 228.194,-) par la société italienne FONDAZIONE PEPPINO VISMARA ayant son siège social à S. Tecla n.5, I-20122 Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 22 mai 2013.

- à concurrence d'onze mille cinq cent quatre-vingt-seize (11.596) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de quinze mille quatre cent quatre euros (EUR 15.404,-) par Madame Francesca CANETTA domiciliée à Res. Seminario 852, I-20090 Segrate, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 23 avril 2013.

- à concurrence de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par Monsieur Francesco DALL'ANGELO domicilié à Via Olona 11, I-20123 Milan, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 24 avril 2013.

- à concurrence deux cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-cinq (279.185) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de trois cent soixante-dix mille huit cent quinze euros (EUR 370.815,-) par la société italienne, ISTITUTO ATEGINO DI SVILUPPO SPA ayant son siège social à Via Grazioli, 25, I-38122 Trento, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Trento, le 3 mai 2013.

- à concurrence de cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-neuf (53.689) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de soixante et onze mille trois cent onze euros (EUR 71.311,-) par la Monsieur Lamberto CREMONESI domicilié à Contrada Cossere 30, I-25100 Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 20 mai 2013.

- à concurrence dix-sept mille cent quatre-vingt (17.180) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-deux mille huit cent vingt euros (EUR 22.820,-) par Monsieur Stefano GENNARI domicilié à Piazza Mazzini 12, I-43029 Traversetolo, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Traversetolo, le 20 mai 2013.

- à concurrence de huit mille (8.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de dix mille six cent vingt-cinq euros et soixante centimes (EUR 10.625,60) par Monsieur Tommaso QUATTRIN domicilié à Via Pietro Mascagni, 31, I-20122 Milan, Italie,

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 3 mai 2013.

- à concurrence quarante-trois mille (43.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cinquante-sept mille cent douze euros et soixante centimes (EUR 57.112,60) par Monsieur Alexandro FLORIS domicilié à Via Caduto Alberti, 10, I-25050 Provaglio D'Iseo, Italie.

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Provaglio D'Iseo, le 20 mai 2013.

- à concurrence vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par Madame Anna MORESCHI domiciliée à Via Della Cudula, 9, I-25064 Gussago, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 9 mai 2013.

- à concurrence de cent mille soixante-dix-sept (100.077) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent trente-deux mille neuf cent vingt-trois euros (EUR 132.923,-) par Monsieur Carlo Maria VISMARA domicilié à Via Correggio 65, I-20149 Milan, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 19 avril 2013.

- à concurrence de quarante-deux mille neuf cent cinquante et une (42.951) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cinquante-sept mille quarante-neuf euros (EUR 57.049,-) par Madame Chiara MACCHI domiciliée à Via C.Na Floria 1/B Orzivecchi (BS), Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 14 mai 2013.

- à concurrence de quatorze mille six cent trois (14.603) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 19.397,-) par Madame Chiara PASOTTI domiciliée à Via Amba D'Oro, 54, Brescia, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration.

- à concurrence dix mille sept cent trente-sept (10.737) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de quatorze mille deux cent soixante-trois euros (EUR 14.263,-) par Monsieur Claudio TARGA domicilié à Via Antonio Ricci, 4, I-25032 Chiari, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Chiari, le 15 mai 2013.

- à concurrence de quatre-vingt-cinq mille neuf cent trois (85.903) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent quatorze mille quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 114.097,-) par Monsieur Davide PARENTI domicilié à Via Cantaranino 7, Mantova, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 15 mai 2013.

- à concurrence vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par Monsieur Enrico FELIZANI domicilié à Via Ca Franca 4, I-22030 I-Montorfano, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Montorfano, le 23 mai 2013.

- à concurrence de quatorze mille six cent trois (14.603) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 19.397,-) par Monsieur Enrico PASOTTI domicilié à Via Amba D'Oro, 54, Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration.

- à concurrence de quatre-vingt-cinq mille neuf cent trois (85.903) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent quatorze mille quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 114.097,-) par Monsieur Enzo ZANARDI domicilié à Via Fermi 3, Mozzo, Bergamo, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Ponte San Pietro, le 10 mai 2013.

- à concurrence de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par Madame Erika MERLO domicilié à Via Angarano 50, Bassano Del Grappa (VI), Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 15 mai 2013.

- à concurrence de cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-neuf (53.689) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de soixante et onze mille trois cent onze euros (EUR 71.311,-) par la société italienne Esperia Servizi Fiduciari S.p.A., RIF 313 ayant son siège social à Via Dante, 16, I-20121 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 13 mai 2013.

- à concurrence de cent sept mille trois cent soixante-dix-neuf (107.379) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent quarante-deux mille six cent vingt et un euros (EUR 142.621,-) par la société italienne Esperia Servizi Fiduciari S.p.A., RIF 510 ayant son siège social à Via Dante, 16, I-20121 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 20 mai 2013.

- à concurrence de quatre-vingt-cinq mille neuf cent trois (85.903) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent quatorze mille quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 114.097,-) par la société italienne Esperia Servizi Fiduciari S.p.A., RIF 5063 ayant son siège social à Via Dante, 16, I-20121 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 15 mai 2013.

- à concurrence dix mille sept cent trente-sept (10.737) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de quatorze mille deux cent soixante-trois euros (EUR 14.263,-) par Madame Ettorina FIGINI domiciliée à Via M. Monti, 1, I-22100 Como, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Como, le 23 mai 2013.

- à concurrence deux cent quinze mille (215.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-trois euros (EUR 285.563,-) par Monsieur Filippo Dollfus de Volckersberg domicilié à Via Chantunela, 5, CH-7522 La Punt Charnues, Suisse

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à La Punt II, le 10 mai 2013.

- à concurrence deux cent quinze mille (215.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-trois euros (EUR 285.563,-) par la société Italienne FONDAZIONE RENATO CORTI ayant son siège social à Via Mario Pagano, 39, I-20145 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 13 mai 2013.

- à concurrence de cent vingt-huit mille huit cent cinquante-quatre (128.854) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent soixante et onze mille cent quarante-six euros (EUR 171.146,-) par la société Italienne FRAMAN SRL ayant son siège social à Via XX Settembre 22/A I-25064 Brescia, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Gavardo, le 13 mai 2013.

- à concurrence soixante-quatre mille quatre cent vingt-sept (64.427) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 85.573,-) par Madame Francesca MEDICI DI MARGINANO domiciliée à Antonio Beretta 6, I-20121 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 14 mai 2013.

- à concurrence de trois cent mille six cent soixante et une (300.661) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent trente-neuf euros (EUR 399.339,-) par Monsieur Francesco MACCHI domicilié à Via Roma 55, Galliate, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 15 mai 2013.

- à concurrence deux cent quatorze mille sept cent cinquante-neuf (214.759) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quarante-cinq

euros et vingt-trois centimes (EUR 285.245,23) par la société italienne GIASONE SRL ayant son siège social à Vicolo Bellani, 1, I-20900 Monza, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Monza, le 20 mai 2013.

- à concurrence vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par Monsieur Giorgio FRANCESCHI domicilié à Via Mons. Endrici, 20, I-38122 Trento, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Trento, le 17 mai 2013.

- à concurrence de cent mille soixante-dix-sept (100.077) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent trente-deux mille neuf cent vingt-trois euros (EUR 132.923,-) par Monsieur Giorgio VISMARA domicilié à Via Borgazzi 2, I-20122 Milan, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 10 mai 2013.

- à concurrence de dix mille sept cent vingt-cinq (10.725) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de quatorze mille deux cent quarante-sept euros (EUR 14.247,-) par Madame Giuseppina SONCINI domicilié à Via Chesa Ritscha, CH-7524 Zuoz, Suisse

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Zuoz, le 21 mai 2013.

- à concurrence de soixante-quatre mille quatre cent vingt-sept (64.427) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 85.573,-) par Monsieur Leonardo MARSEGLIA domicilié à Via Corso Mazzini Giuseppe 95, Ostuni, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 15 mai 2013.

- à concurrence de soixante-quatre mille quatre cent vingt-sept (64.427) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 85.573,-) par Monsieur Luca MONTOLLI domicilié à Via Perosi, I-37100 Verona, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Verona, le 10 mai 2013.

- à concurrence dix mille sept cent trente-sept (10.737) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de quatorze mille deux cent soixante-trois euros (EUR 14.263,-) par Monsieur Luca SCANDOLA domicilié à Via A. Andreoli, 25, I-25032 Chiari, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 17 mai 2013.

- à concurrence de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par Monsieur Luca Silvio IANNONE domicilié à Via Passo Di Brizio 8, I-20148 Milan, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 15 mai 2013.

- à concurrence de cent vingt-huit mille huit cent cinquante-quatre (128.854) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent soixante et onze mille cent quarante-six euros (EUR 171.146,-) par Monsieur Luca TAINO domicilié à Via Dallo Uga, Castiglione Stiviere, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, 9 mai 2013.

- à concurrence de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par Monsieur Luciano BOLZONI domicilié à

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 9 mai 2013.

- à concurrence de quatorze mille six cent trois (14.603) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 19.397,-) par Madame Luisa FRASCIO domicilié à Via Amba D'Oro 54, Brescia, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 10 mai 2013.

- à concurrence de dix mille sept cent trente-sept (10.737) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de quatorze mille deux cent soixante-trois euros (EUR 14.263,-) par Madame Marica SARTORI domiciliée à Via Marconi 38, I-38065 Mori, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Mori, le 17 mai 2013.

- à concurrence de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par Madame Marilena SEGNANA domicilié à Piazza Contore 26, I-38122 Trento, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Trento, le 17 mai 2013.

- à concurrence six cent un mille trois cent vingt-deux (601.322) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de sept cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit euros (EUR 798.678,-) par Madame Marina PITTINI domiciliée à Via Cernizza 67V1, I-34011 Duino-Trieste, Italie,

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Udine, le 14 mai 2013.

- à concurrence de quarante-deux mille neuf cent cinquante et une (42.951) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cinquante-sept mille quarante-neuf euros (EUR 57.049,-) par Monsieur Mario BRAMBILLA domicilié à Via Sera 15, I-25123 Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 20 mai 2013.

- à concurrence de cent vingt-huit mille huit cent cinquante-quatre (128.854) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent soixante et onze mille cent quarante-six euros (EUR 171.146,-) par Madame Nadia GRASSI domiciliée à

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à, le 13 mai 2013.

- à concurrence de douze mille huit cent quatre-vingt-cinq (12.885) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de dix-sept mille cent quinze euros (EUR 17.115,-) par Monsieur Matteo VERONESI domicilié à Via Solferino 39, Castiglione delle Stiviere, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 17 mai 2013.

- à concurrence de quatre-vingt-cinq mille neuf cent trois (85.903) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent quatorze mille quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 114.097,-) par Monsieur Mauro ROSSI domicilié à Via Antonio Gramsci-Fraz Niviano 17, Rivergaro, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 15 mai 2013.

- à concurrence de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par Madame Michela MORESCHI domicilié à Via Pomaro 5/C I-25064 Gussago, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia le 9 mai 2013.

- à concurrence de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par Madame Monica CORSINI domicilié à Via Razziche, 5, I-25128 Brescia, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 17 mai 2013.

- à concurrence de treize mille trois cent quinze (13.315) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de dix-sept mille six cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 17.685,-) par Monsieur Nicolas MARTINELLI domicilié à Via Catabione 23/B, Gazzaniga, Bergamo, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 7 mai 2013.

- à concurrence de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par Madame Olivia SUTTI domicilié à Via dei Giardini 3, Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 17 mai 2013.

- à concurrence de trente mille soixante-six (30.066) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de trente-neuf mille neuf cent trente-quatre euros (EUR 39.934,-) par Monsieur Gianpaolo CARMELI domicilié à Via F.LLI Cervi 6, Erbusco, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Chiari, le 20 mai 2013.

- à concurrence de soixante-quatre mille quatre cent vingt-sept (64.427) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 85.573,-) par Monsieur Paolo MORESCHI domicilié à Viale Vannetti 4, I-38066 Riva del Garda, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Riva del Garda, le 9 mai 2013.

- à concurrence de six cent quarante-quatre mille deux cent soixante-quatorze (644.274) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de huit cent cinquante-cinq mille sept cent vingt-six euros (EUR 855.726,-) par Monsieur Paolo BRICHETTI domicilié à Via Al Chioso 8, CH-6900 Lugano, Suisse

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 mai 2013.

- à concurrence de quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze (4.295) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cinq mille sept cent cinq euros (EUR 5.705,-) par Monsieur Philippe VIDALOT domicilié à Piazza G. Cantore 26, I-38121 Trento, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Trento, le 16 mai 2013.

- à concurrence de soixante-quatre mille quatre cent vingt-sept (64.427) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 85.573,-) par Monsieur Pierangelo FORELLI domicilié à Via Malta, 38, Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 7 mai 2013.

- à concurrence de quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze (4.295) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cinq mille sept cent cinq euros (EUR 5.705,-) par Madame Raffaella FERRAI domicilié à Via Ponti Nuovi 4, I-38050 Roncesgno Terme, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Trento, le 17 mai 2013.

- à concurrence de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par Monsieur Roberto CONSOLI domicilié à Via Corsica, 14/S.E., I-25125 Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 20 mai 2013.

- à concurrence de quatre-vingt-cinq mille neuf cent trois (85.903) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent quatorze mille quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 114.097,-) par Monsieur Roberto GIOVALLI domicilié à Via Cervi, Segrate, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 29 avril 2013.

- à concurrence quatre-vingt-cinq mille neuf cent trois (85.903) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent quatorze mille quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 114.097,-) par Monsieur Sebastiano MACCHI domicilié à Via Roma 59, I-28066 Galliate, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 20 mai 2013.

- à concurrence de quinze mille trente-trois (15.033) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de dix-neuf mille neuf cent soixante-sept euros (EUR 19.967,-) par la société italienne SIGMA SRL ayant son siège social à Via XX Settembre 22/a, I-25122 Brescia, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 10 mai 2013.

- à concurrence de cent sept mille trois cent soixante-dix-neuf (107.379) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent quarante-deux mille six cent vingt et un euros (EUR 142.621,-) par la société italienne Simon Fiduciaria SPA, pos 4024 ayant son siège social à Via del Carmine 10, I-10122 Torino, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Torino, le 20 mai 2013.

- à concurrence de cent sept mille trois cent soixante-dix-neuf (107.379) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent quarante-deux mille six cent vingt et un euros (EUR 142.621,-) par la société italienne SOLFIN SRL ayant son siège social à Via Adamello 1/A Desenzano del Garda, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lonato, le 6 mai 2013.

- à concurrence de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par la société Squarelife Lebensversicherungs-Aktiengesellschaft - FI 10099

ayant son siège social à Heiligkreuz 43, FL-9490 Vaduz, ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Bioggio, le 17 mai 2013.

- à concurrence de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par Monsieur Stefano CIRANI domicilié à Via Monterosso 7 Castiglione delle Stiviere, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 10 mai 2013.

- à concurrence de trente-deux mille deux cent treize (32.213) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 42.787,-) par Monsieur Tullio DANDER domicilié à Via Maiera 21/A, I-25123 Brescia, Italie

ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 7 mai 2013.

- à concurrence de cent sept mille trois cent soixante-dix-neuf (107.379) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cent quarante-deux mille six cent vingt et un euros (EUR 142.621,-) par la société italienne UBS FIDUCIARIA SPA - mandato 1343 domicilié à Via Del Vecchio Politecnico 3, I-20121 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 25 mai 2013.

- à concurrence deux cent cinquante-sept mille sept cent neuf (257.709) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de trois cent quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-onze euros (EUR 342.291,-) par la société italienne UBS FIDUCIARIA SPA, mandat 1465, ayant son siège social à Via Delvecchio Politecnico, 3, I-20121 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michael ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 22 mai 2013.

- à concurrence vingt et un mille quatre cent soixante-quinze (21.475) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-) par la société italienne UBS FIDUCIARIA SPA, mandat 1787, ayant son siège social à Via Delvecchio Politecnico, 3, I-20121 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 27 mai 2013.

- à concurrence de quarante-deux mille neuf cent trente-quatre (42.934) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, assortie d'une prime d'émission de cinquante-sept mille vingt-sept euros (EUR 57.027,-) par la Monsieur Vittorio VOLPI domicilié à Matorell 43, CH-6926 Montagnola,

ici représenté par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 9 mai 2013.

Ladite augmentation de capital a été entièrement libérée en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Treizième résolution

« **Art. 5.1.** Le Capital Social est fixé à vingt-cinq millions soixante-dix mille huit cent un euros (EUR 25.070.801,-) divisé en vingt-cinq millions soixante-dix mille huit cent un (25.070.801) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Traduction anglaise du texte qui précède:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at twenty five million seventy thousand eight hundred and one euro (EUR 25.070.801,-) divided in twenty-five million seventy thousand eight hundred and one (25.070.801) Equity Shares having a par value of one euro (EUR 1,-) each."

Quatorzième résolution

Consécutivement aux justifications données par le Conseil d'Administration dans son rapport daté du 3 avril 2013 envoyé aux actionnaires avec la lettre de convocation à la présente Assemblée Générale des actionnaires datée du 3 avril 2013, l'assemblée approuve à la majorité requise de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre de l'émission des «PREFERRED EQUITY CERTIFICATES» convertibles mentionnée à la résolution quinze ci-dessous.

Quinzième résolution

L'assemblée générale approuve à la majorité requise d'émettre des «PREFERRED EQUITY CERTIFICATES» convertibles aux conditions telles que décrite ci-après, afin de permettre à la société de trouver des ressources nécessaires au développement de la société, pour un montant maximum de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-), chaque certificat ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-)

Terms and Conditions of convertible preferred equity certificates
(*"Terms and Conditions"*)

I. Authorization for Convertible Preferred Equity Certificates

MICROVENTURES FINANCE GROUP S.A., a company organized under the laws of Luxembourg (the "Company") is a Soparfi («Société de Participations Financières») specialized in investments into Microfinance Institutions in developing countries.

The General Meeting of the shareholders of the Company has authorized the issuance of Convertible Preferred Equity Certificates each having a Face Value of EUR 1,00 (one point 00 cents) (hereinafter collectively referred to as the "C-PECs" and individually, a "C-PEC"). Each C-PEC shall be issued in registered form. The total Subscription Amount of C-PECs issued under this Terms and Conditions shall not exceed EUR 15.000.000,00 (Fifteen Million)

The Company has caused the following Terms and Conditions to be executed by its duly authorized representatives on May 30th 2013, with effective date as of May 30th 2013.

II. Terms and Conditions

1. Definitions. Except as otherwise specified, the following terms shall have the following meanings:

Annual Accrual Period means any financial year of the Company, starting from the period July 1st 2013 - June 30th 2014; till the C-PECs remain outstanding and not converted into shares but no later than June 30th 2025.

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time.

Business Day means any day other than a Saturday, Sunday or other day on which banking institutions in Luxembourg are required or authorized to remain closed.

Certificate means the certificate for C-PECs in the form of Schedule 1.

C-PEC Register means the C-PEC register and transfer book maintained by the Company.

Date of Issuance means May 30th 2013 or any date thereafter.

Effective Date means the date when the provisions of the present Terms and Conditions take effect, unless otherwise explicitly provided herein.

Equity Shares means all shares of the share capital of the Company, whether outstanding on the date hereof or issued in the future; provided, however, that Equity Shares shall not include the C-PECs.

Euro means Single European Currency.

Face Value with respect to each outstanding C-PEC is EUR 1,00 (one Euro, zero cent).

Fair Value means the fair value of the Company's total assets less the aggregate amount of the Company's liabilities. For avoidance of doubt and for the purpose of calculating the Fair Value, the C-PECs are included in the net worth of the Company's and not in the liabilities, disregarding the prevailing accounting principles followed by the Company. The Fair Value shall be determined by the Company according to the best international practice, in good faith and using the valuation guidelines published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) and reviewed by an audit company of Luxembourg.

Fixed Amount means € 0,01 or 1% times the face value of each C-PEC.

Insolvent means that the aggregate amount of the Company's obligations exceeds the fair value of the Company's total assets.

Institutional Investor means a Company or a Foundation or any other legal entity which is not a natural person and whose ultimate beneficial owner is not a single natural person. In case of doubts the decision of the Board of Directors of the Company shall be final.

Local GAAP means generally accepted accounting principles as in effect from time to time in the country of residence of the Company.

Mandatory Redemption Date means June 30th 2025.

Microfinance Institutions or MFIs means financial institutions providing credit and other financial services to low-income people, in developing countries.

Person means any individual, corporation, company, voluntary association, partnership, joint venture, trust, unincorporated organization or government (or any agency, instrumentality or political subdivision thereof).

Subscription Price means the price payable by C-PEC subscriber to receive fresh C-PECs. The Subscription Price to nr. 1.00 C-PEC shall be, at any time, equal to the Fair Value per nr. 1 Equity Share of the Company. The Fair Value shall be calculated at a reference date which is not older than 6 months prior to the Date of Issuance.

Subsidiary means, with respect to any Person, any corporation, partnership or other entity of which at least a majority of the Voting Securities issued by such corporation, partnership or other entity is at the time directly or indirectly owned or controlled by such Person and/or one or more Subsidiaries of such Person.

Transfer means the transfer in whatever form, including any assignment, encumbrance or the granting of any interest or right or claim to, of all or part of the C-PECs in accordance with Sections 6.

Voting Securities means with respect to any corporation, partnership or other entity, securities or other ownership interests having by the terms thereof ordinary voting power to elect a majority of the board of directors or other persons performing similar functions of such corporation, partnership or other entity.

Yield has the meaning set forth in Section 2

2. Yield.

2.1 Holders of the C-PECs shall be entitled to receive a Periodic Yield on the C-PECs determined and payable on the dates and in the manner set forth in Sections 2.

2.1.1 Subject to the limitations in Section 2 and 3, the Fixed Yield for a given Annual Accrual Period shall be an amount equal to 1,00% (one per cent) per annum multiplied for the face value of the outstanding C-PEC during such Annual Accrual Period ("Fixed Yield").

2.1.2. Subject to the limitations in Sections 2 and 3, the Variable Yield ("Variable Yield") for a given Annual Accrual Period shall be an amount calculated as follows:

Variable Yield = (Net profit (at FY end) / Total num.Shares (at FY end)) X (Total number of PECs (at FY end)) - (Fixed Yield (x num.PECs))

For the avoidance of doubt, in the event that during an Annual Accrual Period the Company does not realise any net profit, no Variable Yield is accrued or due by the Company with respect to such Accrual Period in connection with any outstanding C-PEC.

2.1.3. The amounts of Fixed Yield and Variable Yield as defined in Sections 2.1.1. and 2.1.2. above, respectively, which are accumulated for one Annual Accrual Period are hereinafter referred to as "Periodic Yield"

2.1.4. The Periodic Yield accrued shall be payable within six months after the end of the Annual Accrual Period, provided the fulfilment of the clause 2.1.5; provided, further, that the Company will not be Insolvent after making such payment and except as provided in Section 3.

2.1.5. Cumulative amount of Periodic Yields paid on any C-PEC shall not be higher than cumulative amount of dividends and any other distribution of whatsoever nature, paid on any Equity Share, considering distributions resolved after July 1st 2013. For the avoidance of doubts, any amount on any C-PEC which is due but not payable because such payment would be against clauses 2.1.4 and/or 2.1.5, shall remain due until clauses 2.1.4 and 2.1.5 are satisfied or until Conversion or Redemption or Liquidation of such C-PEC.

2.2 Subject to the fulfilment of the previous clauses, each Periodic Yield on the C-PECs shall be paid by the Company to the C-PECs Holders as their names appear on the C-PEC Register on the date of payment. Each payment made with respect to a C-PEC shall be upon written instruction by such Holder, by wire transfer to any Euro account maintained by such Holder with a bank and identified by such Holder in a notice given to the Company not later than 10 Business Days prior to the date of payment. The Company may deduct from any payment any withholding tax or any tax due on such amount if required to do so by laws or by any tax authority regulation.

3. Redemption.

3.1 Mandatory Redemption

3.1.1 On the Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem all (but not some) of the then outstanding C-PECs at the "Redemption Value", calculated as follows:

Step 1: Payment of any Periodic Yield due but unpaid, subject to compliance with clause 2.1.4. and 2.1.5 here above.

Step 2: Redemption value is based on the Fair Value at the Mandatory Redemption Date

Redemption Value = (Fair Value / Tot num. Shares + Tot num. C-PECs) X C-PECs outstanding

provided that:

(i) the Redemption Value will be payable only to the extent the Company will not be Insolvent after making such payment; and

(ii) the accrued and unpaid Periodic Yield will be payable only to the extent the Company will not be Insolvent after making such payment.

The Redemption Value shall be paid to the Holders of record on the Mandatory Redemption Date or within the following 120 days.

3.1.2 Prior to the Mandatory Redemption Date, no Holder shall have any right, power, privilege or ability to demand, sue for or otherwise make claims in respect of, the acceleration, redemption or calling of the C-PECs or any portion thereof. The C-PECs may not be redeemed in part, and the Company may not repurchase, redeem or otherwise acquire for value the C-PECs except as otherwise expressly provided herein.

3.2 Optional Conversion into Equity Shares

3.2.1 Any C-PEC Holder shall be entitled anytime to call the conversion of all the C-PECs held, at the Conversion Rate 1:1, (i.e. 1 Equity Share in exchange for any 1 C-PEC). The conversion process shall be executed as follows:

Step 1: Payment of any Periodic Yield due, subject to fulfilment of clause 2.1.4. and 2.1.5 here above.

Step 2: Conversion of one (1) Equity Share into one (1) C-PEC.

The Conversion shall be executed within 120 days from the reception of the written request.

3.2.2 From and after the conversion date the C-PECs shall no longer be deemed to be outstanding and all rights of the Holders thereof shall cease.

3.2.3 The C-PECs may be converted unilaterally by the Company only provided that the Company is listed and at least 30% of the Equity Shares are free capital negotiated on a public market, including the Alternative Investments Market (London and Milan).

3.3 Redemption upon Liquidation of the Company

3.3.1 In the event of any voluntary or involuntary liquidation, bankruptcy, dissolution, Events of Default or winding up of the affairs of the Company (a "Liquidation"), the Holders shall be entitled to be paid a Liquidation Value, equal to a portion of the Fair Value of liquidation, calculated as follows:

Step 1: Payment of any Periodic Yield due but unpaid, subject to compliance with clause 2.1.4. and 2.1.5 here above.

Step 2: Liquidation Value is calculated based on the Fair Value at liquidation date

Liquidation Value = (Fair Value / Tot num. Shares + Tot num. C-PECs) X C-PECs outstanding

The Liquidation Value will be paid before any payment to Equity Shares but after payment of all other obligations of the Company, provided that the Liquidation Value will be payable only to the extent that the Company will not be Insolvent after making such payment.

3.3.2 The Company shall not commence a voluntary Liquidation without offering to C-PECs Holders the possibility to convert their C-PECs into Equity Shares before such liquidation process.

3.3.3 For purposes of this Section 3.3, neither the voluntary sale, conveyance, exchange or transfer (for cash, shares, stock, securities or other consideration) of all or substantially all the property or assets of the Company nor the consolidation or merger of the Company with one or more corporations shall be deemed to be a Liquidation unless such voluntary sale, conveyance, exchange or transfer shall be in connection with a dissolution or winding up of the business of the Company.

4. Covenant. After the Effective Date and for so long as any C-PEC is outstanding, the Company will not issue any share of the share capital having, upon or following the Liquidation of the Company, any right to payment prior to the payment in full of the Liquidation Value plus all accrued and unpaid Yield on each C-PEC to the Holders.

5. Default.

5.1 Events of Default

Each of the following events shall constitute an "Event of Default":

(i) the Company shall fail to pay the full amount of any due Yield according to Section 2 or Section 3 and such failure continues for 180 Business Days following the request to do so sent from the CPEC Holders by recorded mail;

(ii) the Company shall fail to comply with the provisions of Sections 4, 6.7 and 7.4; or

(iii) except as expressly permitted herein, the Company shall (1) be dissolved or liquidated, (2) become Insolvent or unable to pay its debts as they become due or (3) institute or have instituted against it a proceeding seeking a judgement of insolvency or bankruptcy or any other relief under bankruptcy or insolvency law, and in the case any such proceeding or petition instituted or presented against it, such proceeding or petition results in a judgment of insolvency or bankruptcy or the entry of an order for relief or the making of an order for its winding-up or liquidation.

6. Registration - Transfer Procedure - Negotiability. Registration

6.1 All C-PECs shall be issued only in registered form, and the name and address of the Holder of each C-PEC shall be entered into the C-PEC Register by the Company. Except as expressly required by law, the Person in whose name the C-PECs stand in the C-PEC Register shall be deemed to be the owner and Holder thereof for all purposes. The Company shall record any duly documented Transfer of C-PECs in the C-PECs Register.

6.2 Upon request of the C-PECs Holder, the Company shall, at the cost of such Holder, issue a Certificate evidencing one or more C-PECs. In case such Certificate evidences more than one C-PEC, the Company shall replace, upon request of and at the cost of such Holder, such Certificate with new Certificates evidencing one or more C-PECs.

6.3 Each Holder shall promptly notify the Company of any mutilation, loss, theft, or destruction of any Certificate or Certificates evidencing any C-PECs of which it is the Holder. The Company may, in its discretion, issue a new Certificate in place of any Certificate theretofore issued by it and alleged to have been mutilated, lost, stolen or destroyed, upon satisfactory proof of such mutilation, loss, theft or destruction.

Transfer procedure

6.4 Title to C-PECs will pass by way of endorsement of the Certificate to third parties (the "Transferee"). In particular, by endorsement of the C-PECs, the Transferee may (except as ordered by a Court of competent jurisdiction or otherwise required by law) be treated at all times by the Company as free and absolute owner of the so transferred C-PECs for any and all legal purposes, without prior consent of the Company.

All property and administrative rights embodied in the C-PECs, including the right to receive payments thereon, shall be transferred by endorsement in favor of the Transferee.

6.5 Any Transfer shall be notified by registered mail to the Company with 15 Business Days advance notice. The notice shall include the following information: Transferor's name and legal address, Transferee's name and legal address, nr. of C-PECs to be transferred and a declaration that the Transferee is an Institutional Investor as per Definitions here above.

To exercise rights under the present Terms and Conditions, any transfer of ownership of the C-PECs (the "Transfer") requires recording by the Company as mentioned in Section 6.1 above.

6.6 Each Transferor of C-PECs agrees that it will pay all reasonable expenses, including attorneys' fees and expenses, incurred by the Company in connection with a Transfer of C-PECs held by such Holder, except to the extent that the transferee thereof agrees to bear such expenses, and agrees to execute and deliver such documentation as the board of directors of the Company may deem advisable and shall request in connection with any proposed Transfer.

Negotiability

6.7 The C-PECs are freely transferable and negotiable financial instruments. Subject to compliance with legal requirements, the Articles of the Company and any other legal agreements the Holder of C-PECs may be party to, a Holder of C-PECs is authorised to make a Transfer of all or part of its C-PECs in accordance with the present Terms and Conditions and subject to the Transferee being recognized by the Company as an Institutional Investor.

The C-PECs shall be transferred in bulks of no less than 1(one) million C-PECs per each Transfer.

7. General Terms and Conditions of C-PECs.

7.1 Rank

Subject to the terms and conditions hereof, the C-PECs shall, with respect to payment rights in the context of redemption, liquidation, winding up and dissolution rank prior and preferred to all Equity Shares but shall be subordinated to all other present and future obligations of the Company whether secured or unsecured.

7.2 Convertibility.

The C-PECs shall be convertible into Equity Shares, according to Clause 3.2.

7.3 Voting Rights

The Holders of record of the C-PECs shall not be entitled to any voting right in respect of the Company by reason of their ownership of the C-PECs.

7.4 Rights of control

The C-PEC's Holder Shareholders does not take part to the (Company's) management, thus any Holder has the right to receive, directly by the Company's directors, information on any business matters and to consult, also through his professionals, the Company's books and any document pertaining to the management of the Company and/or the subsidiaries and branches controlled -directly and indirectly - by the Company.

8. Miscellaneous.

8.1 Governing Law

The terms and conditions of the present Terms and Conditions and of the C-PECs shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The parties expressly accept the exclusive jurisdiction of the courts and tribunals of the city of Luxembourg to settle any dispute arising in relation thereto.

Mandat est donné au conseil d'administration en vue de recueillir les souscriptions et le cas échéant en demandant un rapport d'un réviseur d'entreprises agréé pour vérifier l'apport effectuer lors de la souscription.

Mandat est également donné au conseil d'administration pour formaliser l'émission des C-PEC ci-dessus mentionnés.

Finalement, le conseil d'administration est également autorisé à formaliser les conversions des C-PEC demandées par les détenteurs de ces derniers selon les termes et conditions ci-dessus mentionnées à effectuer par devant-notaire.

Seizième résolution

L'Assemblée donne pouvoir au Conseil d'Administration pour formaliser l'achat de quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions propres de la société MVH SPA, ayant son siège social au 23, Corso Giacomo Matteotti, 1-25122, Brescia (BS), Italie au prix de deux euros virgule trois mille deux cent quatre-vingt-deux (EUR 2,3282) par action ainsi que la mise en place d'un nouveau plan d'intéressement dédié aux partenaires techniques et de gestion, toutefois limité à un pourcent virgule cinquante (1,50%) du total des actions émises de la Société en tout temps

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, D. Brevet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2013. Relation: LAC/2013/26262. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078823/2306.

(130097029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 130.602.

—
Auszug aus dem Protokoll Ausserordentliche Generalversammlung der MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 14. Juni 2013 der MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Aktionäre beschließen, Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 wieder zu wählen.

Luxembourg, den 14. Juni 2013.

Für MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013078820/16.

(130097102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Mirliflore Eastern Europe Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 65.518.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078804/9.

(130096686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Moleri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 93.953.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078811/9.

(130096837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

MLIM Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 170.260.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078809/9.

(130096847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Mont Blanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 123.703.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078815/9.

(130097453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Mont Blanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 123.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078816/9.

(130097454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

MSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 85.349.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078821/9.

(130097135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Marquisaat, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 60.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078792/9.

(130097003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Medima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 72.180.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078798/9.

(130096935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Nostra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 134.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078834/9.

(130096999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Italfondario Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 114.819.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079547/9.

(130098369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Hyperion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 123.374.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079538/9.

(130098618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Immobilière Camecom, Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 43, rue des Charretiers.

R.C.S. Luxembourg B 150.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079556/9.

(130097970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Immoneuf Gérance, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079557/9.

(130098563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Home Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 150.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079534/9.

(130098607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

HFS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079532/9.

(130098069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

King George Holdings Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079579/9.

(130098459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Krea Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079581/9.

(130098491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

KARBLUMM Alimentation Naturelle et Biologique, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 43, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079584/9.

(130097972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Kichenatelier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 9, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 96.992.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079590/9.

(130098105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Astralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074051/9.

(130091268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Asuver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 81.000.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074052/9.

(130091772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Arteceramica 8008 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 7A, Z.I. Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 163.932.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074049/9.

(130092118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Arrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 164.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074048/9.

(130091601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Au Pays des Merveilles Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7231 Helmsange, 28, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 162.009.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074053/9.

(130091745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Brascon Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 98.330.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074071/9.

(130091301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Axis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074055/9.

(130091674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Bain Capital International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 97.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074060/9.

(130091238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Breitfeld S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 23.724.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074100/9.

(130092157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Brefina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 90.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074099/9.

(130092162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

BRI Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, Kalchesbréck.

R.C.S. Luxembourg B 144.429.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074101/9.

(130091459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Bunt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074106/9.

(130091179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

CherryMont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 162.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074118/9.

(130091338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Armicula Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074047/9.

(130092135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Centre Catholique Culturel et Educatif de la Communauté Italienne, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 19, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 19.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074139/9.

(130091590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.
